

Date de dépôt : 1^{er} juillet 2020

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil portant sur l'évaluation de la loi sur l'intégration des étrangers (LIetr)

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le présent rapport fait suite à des échanges épistolaires, entre le Grand Conseil et le Conseil d'Etat relatifs aux rapports d'évaluation en attente, ainsi qu'à l'opportunité ou non d'abroger certaines clauses prévoyant ces évaluations.¹

La loi sur l'intégration des étrangers, du 28 juin 2001 (LIetr; rs/GE A 2 55), entrée en vigueur le 15 septembre 2001 prévoit, à ses articles 12 et 13, un dispositif d'évaluation consistant notamment à ce qu'une commission d'évaluation indépendante soit instituée².

Dans les faits, il apparaît que la loi a été évaluée par une commission indépendante une seule fois en 2006 sous la conduite du professeur Sandro Cattacin de l'Université de Genève. Les recommandations issues de cette évaluation portaient notamment sur la mise en place d'un plan d'actions, la clarification des rôles entre les acteurs de l'intégration, ou encore une amélioration de la communication.

¹ Echanges de correspondances entre la présidence du Grand Conseil et le Conseil d'Etat des 13 juin, 21 août et 13 octobre 2019.

² Art. 12 Autorité compétente – Une commission d'évaluation indépendante est chargée d'évaluer la loi, son application et les différentes missions qui y sont décrites 2 ans après l'entrée en vigueur de la loi. Par la suite, l'évaluation a lieu tous les 4 ans.

Art. 13 Procédure – La commission d'évaluation adresse son rapport et ses recommandations au Conseil d'Etat et au Grand Conseil qui l'entérine ou le complète de recommandations pour les 4 ans à venir.

Aucune autre évaluation n'a été menée par une commission externe selon les fréquences prescrites par la LIETr après 2006. En effet, il a été estimé que la conduite d'une telle évaluation n'apparaissait pas nécessaire compte tenu des très nombreuses évolutions qui ont eu lieu dans le domaine de l'intégration les années suivantes, et ce principalement en lien avec les impulsions données par la Confédération dans ce cadre. En outre, il est notoire que de telles évaluations sont coûteuses, puisqu'elles reposent sur la contribution d'experts rémunérés à cet effet et qu'elles sont également susceptibles d'engendrer un volume de travail important pour l'administration. C'est donc pour ces raisons que les départements chargés de l'application de la LIETr ont consacré leurs ressources limitées en la matière à la mise en œuvre des prescriptions fédérales qui allaient modifier de manière conséquente le déploiement des mesures dans le domaine de l'intégration au niveau cantonal.

En effet, depuis 2014, l'ensemble des cantons suisses se sont dotés de Programmes d'intégration cantonaux (PIC) liant les soutiens financiers fédéraux à des objectifs à atteindre dans 8 domaines d'intégration pour des périodes quadriennales³. Les PIC sont formalisés à travers des conventions entre les cantons et le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), avec un système d'évaluation annuel qui porte aussi bien sur l'atteinte des objectifs (grille d'objectifs) que sur des reportings financiers y afférents (grille des finances). A cet égard, il importe de relever que les 2 années de préparation du premier PIC genevois ont été l'occasion de faire un recensement des mesures d'intégration dans notre canton et une analyse des besoins en la matière, en collaboration avec la Haute école de travail social⁴. C'est notamment sur la base de cette évaluation que les mesures du PIC I ont été développées et validées par l'ensemble des acteurs du domaine.

Depuis 2014, l'ensemble des actions menées par le bureau de l'intégration des étrangers (BIE) et de ses partenaires s'inscrit donc dans le cadre des PIC genevois (annexes 1 et 2) et de la convention passée avec le SEM qui est évaluée annuellement par l'autorité fédérale. Comme mentionné précédemment, cette évaluation repose notamment sur l'examen du rapport

³ Les 8 domaines d'intégration sont : la primo-information, le conseil, le vivre-ensemble, la lutte contre le racisme, l'encouragement préscolaire, la médiation et l'interprétariat communautaire, l'apprentissage de la langue et la formation, ou encore l'employabilité. Le rapport est disponible sur :

<https://www.hesge.ch/hets/sites/default/files/publication/documents/rapport-hes-so-geneve.pdf>

⁴ Le rapport de la Haute école de travail social, de juillet 2012, est disponible sur :

<https://www.hesge.ch/hets/sites/default/files/publication/documents/rapport-hes-so-geneve.pdf>

cantonal relatif à la mise en œuvre du PIC (grille d'objectifs) qui informe du degré de réalisation des objectifs définis en matière de prestations dans chacun des 8 domaines d'intégration et présente les principaux indicateurs⁵ (annexe 3). Ce rapport met également en exergue les projets pilotes menés par le canton ainsi que les incitations financières versées aux structures ayant œuvré à la mise en place des mesures.

Par ailleurs, il convient de relever que de nombreux projets menés dans le cadre du PIC I (2014-2017) ainsi que durant les 2 premières années du PIC II (2018-2021) ont également été évalués par des mandataires externes afin que le BIE puisse disposer à l'interne d'éléments d'appréciation plus fins quant à la mise en œuvre desdits projets sur notre territoire.

A cet égard, il importe notamment de relever que la Cour des comptes réalise en ce moment un audit de performance du BIE. Ce rapport devrait être disponible à l'automne 2020.

Fort de ce qui précède, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil de considérer que les évaluations des objectifs en matière d'intégration fixés pour le canton de Genève par les autorités fédérales, ainsi que les évaluations ponctuelles menées par des structures externes sur des projets spécifiques, permettent de veiller de manière adéquate au déploiement des activités dans le domaine de l'intégration. Aussi proposera-t-il l'abrogation des articles 12 et 13 LIÉtr relatifs à l'évaluation de la loi.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS

⁵ Trois couleurs permettent de distinguer le degré d'atteinte des objectifs : en vert, ceux-ci ont été atteints comme prévus initialement; en jaune, ceux-ci n'ont été atteints que partiellement et, en rouge, ils n'ont pas été atteints comme prévu initialement.

Annexes :

1. *PIC I 2014-2017*
2. *PIC II 2018-2021*
3. *Convention passée avec le SEM – grille d'objectifs PIC – rapport 2018*



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP

Office fédéral des migrations ODM



KONFERENZ DER KANTONSREGIERUNGEN
CONFERENCE DES GOUVERNEMENTS CANTONAUX
CONFERENZA DEI GOVERNI CANTONALI
CONFERENZA DA LAS REGENZAS CHANTUNALAS

Convention de programme

(contrat de droit public)

au sens de l'art. 20a LSU

entre

la Confédération suisse

représentée par l'Office fédéral des migrations, Quellenweg 6, 3003 Berne-Wabern,

ci-après l'office fédéral

et

le canton de Genève

représenté par le Département de la sécurité

Place de la Taconnerie 7

1211 Genève 3

ci-après le canton

concernant

la mise en œuvre de l'encouragement spécifique de l'intégration dans le canton de Genève
durant la période de 2014 à 2017

1. Préambule

La Confédération et les cantons accordent une importance centrale à la politique d'intégration des étrangers. Réussir l'intégration des étrangers concourt de manière décisive à la cohésion sociale et à l'avenir de la place économique Suisse.

Raison pour la laquelle le Conseil fédéral et les gouvernements cantonaux reconnaissent l'encouragement de l'intégration en tant que tâche étatique. Ils ont convenu de fonder leur politique d'intégration sur des principes fondamentaux communs (cf. document-cadre du 23 novembre 2011 en annexe) avec l'objectif

- a) de renforcer la cohésion sociale sur la base des valeurs de la Constitution fédérale;
- b) d'encourager le respect et la tolérance mutuels des populations indigène et étrangère et
- c) de réaliser l'égalité des chances en permettant à tous les étrangers et étrangères de participer à la vie économique, sociale et culturelle de la Suisse.

2. Bases

Pour la Confédération, la présente convention se base sur les textes suivants:

- loi fédérale du 16 décembre 2005 sur les étrangers (LEtr; RS 142.20);
- ordonnance du 24 octobre 2007 sur l'intégration des étrangers (OIE; RS 142.205);
- loi fédérale du 5 octobre 1990 sur les aides financières et les indemnités (LSu; RS 616.1);
- ordonnance 2 sur l'asile du 11 août 1999 relative au financement (OA 2);
- circulaire « Remise de la convention de programme et du programme d'intégration cantonal (PIC) » du 30 avril 2013.

Pour le canton, la présente convention se base sur le programme d'intégration cantonal du 1^{er} août 2013 et les dispositions visées en annexe 4: inventaire des bases juridiques.

Les bases de la convention communes aux parties sont:

- rapport et recommandations de la CTA sur l'avenir de la politique suisse de l'intégration des étrangers du 29 juin 2009;
- document-cadre en vue de la conclusion de conventions de programmes selon art. 20 LSu du 23 novembre 2011.

3. Durée de la convention

La présente convention de programme est valable du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2017, pour autant que les effets de certaines dispositions ne lient les parties au-delà de cette période.

4. Objectifs stratégiques du programme

Les objectifs stratégiques du programme poursuivis par les parties en vertu de la présente convention sont définis dans le document-cadre du 23 novembre 2011 (cf. annexe). Ils concernent les trois domaines suivants:

1. Information et conseil
2. Formation et travail
3. Compréhension et intégration sociale

5. Objet de la convention de programme

5.1 Prestations du canton

Objectifs stratégiques du programme selon le document-cadre du 23 novembre 2011	Objectifs d'efficacité (optionnel)	Indicateur(s) ¹
Pilier 1: Information et conseil		
<p><u>Domaine d'encouragement Primo-information et besoin en matière d'encouragement de l'intégration:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Toute personne arrivant de l'étranger avec la perspective de séjourner légalement et durablement en Suisse se sent bienvenue et est informée sur les conditions de vie essentielles ainsi que sur les offres en matière d'intégration. • Les immigrés qui présentent des besoins spécifiques en matière d'intégration se voient proposer des mesures d'encouragement adéquates, dès que possible mais au plus tard une année après leur arrivée.² 	<ul style="list-style-type: none"> • Les collectivités publiques souhaitent la bienvenue aux personnes migrantes nouvellement arrivées. • Les personnes migrantes sont informées sur le fonctionnement des institutions en Suisse/Ge, orientées vers les services spécifiques en fonction de leurs besoins/devoirs et conseillées sur les offres d'intégration disponibles. • Les différents dispositifs d'accueil sont coordonnés et les principaux partenaires travaillent en synergie. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble des indicateurs relatifs aux mesures, ainsi que les instruments et les jalons, sont consultables dans le tableau annexe "Objectifs PIC".
<p><u>Domaine d'encouragement Conseil:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les immigrés sont informés et conseillés en matière d'apprentissage de la langue, de maîtrise du quotidien et d'intégration professionnelle et sociale. • Les institutions des structures ordinaires ainsi que d'autres cercles intéressés sont informés, conseillés et accompagnés pour éliminer les entraves à l'intégration, pour les processus d'ouverture transculturelle et la mise à disposition de mesures spéciales en faveur de groupes-cibles. • La population est informée de la situa- 	<ul style="list-style-type: none"> • Les personnes migrantes obtiennent des informations sur l'offre d'intégration dans différents points d'information dans le canton. • Des formations dans le domaine de la diversité culturelle et l'anti-discrimination sont mises en place et promues. • Les structures ordinaires et orga- 	<ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble des indicateurs relatifs aux mesures, ainsi que les instruments et les jalons, sont consultables dans le tableau annexe "Objectifs PIC".

¹ A défaut d'indicateur adéquat, il convient de mentionner des prestations.

² De par la loi, les ressortissants des Etats UE/AELE ne peuvent pas être obligés de suivre des mesures d'intégration.

<p>tion particulière des étrangers, des objectifs et principes de base de la politique d'intégration et de l'encouragement de l'intégration.</p>	<p>nismes privés ont accès à un service d'expertise et d'accompagnement pour toute question liée à l'intégration et la migration.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La population genevoise est informée sur les questions d'intégration et de migrations à Genève et en Suisse. 	
<p><u>Domaine d'encouragement Protection contre la discrimination:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les institutions des structures ordinaires et d'autres cercles intéressés sont informées et conseillées sur les questions de protection contre la discrimination. • Toute personne discriminée en raison de ses origines ou de sa race peut obtenir un conseil et un soutien qualifiés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les collaborateurs des structures ordinaires et du tissu institutionnel et associatif ont accès à des informations et des conseils sur des questions de racisme et de protection contre la discrimination. • La population genevoise est informée sur la thématique du racisme et de la diversité culturelle. • L'Etat dispose d'une stratégie/politique visant à prévenir les préjugés et les violences sociales et à promouvoir les diversités auprès des jeunes et dans l'enseignement scolaire. • L'Etat dispose d'une stratégie/politique d'anticipation et de gestion pour réagir aux conflits liés au racisme et à la discrimination. • Un centre de consultation indépendant ouvert aux Suisses et aux étrangers et destiné aux victimes, témoins ou auteurs d'actes de racisme est créé et développé. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble des indicateurs relatifs aux mesures, ainsi que les instruments et les jalons, sont consultables dans le tableau annexe "Objectifs PIC".

Pilier 2: Formation et travail

Domaine d'encouragement Langue:

- | | | |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Les immigrés disposent des connaissances d'une langue nationale nécessaires à leur communication au quotidien et appropriées à leur situation professionnelle. | <ul style="list-style-type: none"> • Un dispositif de cours de français de qualité est offert. • Les associations actives dans le domaine de la formation de base sont soutenues par les collectivités publiques. • Différents dispositifs de formation de base sont coordonnés et les principaux partenaires travaillent en synergie. • La collaboration entre les acteurs institutionnels et les partenaires associatifs est optimisée afin d'assurer l'échange/le partage des ressources et des compétences. • Les personnes allophones sont informées et ont accès à l'offre existante. • Des cours de langue et de culture d'origine sont mis en place. • Les personnes allophones ont accès à une formation de cours de français en ligne. | <ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble des indicateurs relatifs aux mesures, ainsi que les instruments et les jalons, sont consultables dans le tableau annexe "Objectifs PIC". |
|--|---|---|

Domaine d'encouragement
Encouragement préscolaire:

- | | | |
|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Les familles de migrants ont accès à des offres d'encouragement préscolaire adaptées à leur situation familiale, dans le respect du principe de l'égalité des chances. | <ul style="list-style-type: none"> • L'offre de l'encouragement préscolaire est renforcée dans les structures ordinaires et organismes associatifs et privés afin de promouvoir l'égalité des chances des enfants, en particulier allophones. • Les services de la petite enfance mettent en place des outils pour informer et atteindre les familles, notamment allophones et socialement défavorisées. | <ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble des indicateurs relatifs aux mesures, ainsi que les instruments et les jalons, sont consultables dans le tableau annexe "Objectifs PIC". |
|--|--|---|

	<p>et isolées.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La formation des professionnels de la petite enfance est renforcée dans les domaines liés à la diversité culturelle et à la non-discrimination. • La collaboration entre les acteurs institutionnels est renforcée afin d'assurer l'échange/le partage des ressources et des compétences. • L'apprentissage du français par les familles allophones est encouragé. 	
<p><u>Domaine d'encouragement Employabilité:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les immigrés qui n'ont pas accès aux offres des structures ordinaires peuvent recourir à une offre d'encouragement visant à améliorer leur employabilité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les personnes migrantes, notamment les personnes admises à titre provisoire et les réfugiés statutaires, nécessitant l'acquisition des connaissances et compétences préalables à l'insertion professionnelle, bénéficient d'une aide en formation et accompagnement. • Les personnes migrantes, notamment les personnes admises à titre provisoire et les réfugiés statutaires proches de l'emploi, bénéficient d'une aide leur facilitant l'accès au marché de l'emploi. • Des informations relatives aux personnes migrantes, notamment les personnes admises à titre provisoire et les réfugiés statutaires, sont fournies aux divers publics concernés. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble des indicateurs relatifs aux mesures, ainsi que les instruments et les jalons, sont consultables dans le tableau annexe "Objectifs PIC".

Pillier 3: Communication et intégration sociale

<p><u>Domaine d'encouragement Interprétariat communautaire:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les immigrés ainsi que les collabora- 	<ul style="list-style-type: none"> • Le fonctionnement administratif du dispositif genevois d'interprétariat commu- 	<ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble des indicateurs relatifs aux mesures, ainsi que les instruments et les jalons,
---	--	---

<p>teurs des structures ordinaires peuvent recourir dans certaines situations de dialogue (informations complexes, thématiques très personnelles, procédures administratives) à un service professionnel d'interprétariat communautaire pour des prestations de haute qualité.</p>	<p>nautaire est optimisé sur la base des constats du rapport IDHEAP</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les personnes migrantes ont accès à des prestations d'interprétariat de qualité 	<p>sont consultables dans le tableau annexe "Objectifs PIC".</p>
<p><u>Domaine d'encouragement Intégration sociale:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les immigrés participent à la vie sociale dans leur voisinage, que ce soit la commune ou le quartier, et s'engagent dans des organisations de la société civile. 	<ul style="list-style-type: none"> • La participation des personnes migrantes à la vie publique et associative est encouragée • Les associations de personnes migrantes et/ou actives dans le domaine de l'intégration sont soutenues par les collectivités publiques • L'engagement des communes dans l'action publique d'intégration est encouragé et développé • Des projets spécifiques pour des publics cibles identifiés sont mis en place afin de soutenir leur intégration • La diversité culturelle est valorisée et la cohésion sociale est promue dans le canton de Genève 	<ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble des indicateurs relatifs aux mesures, ainsi que les instruments et les jalons, sont consultables dans le tableau annexe "Objectifs PIC".

Le canton s'engage à réaliser les objectifs de la convention au moindre coût, en respectant les délais et les buts impartis, et à assurer l'effet durable des prestations concernées. Dans ce cadre, le canton collabore étroitement avec les communes et les acteurs non étatiques, notamment les organisations d'étrangers.

Le canton (y c. les communes) engage pour le programme ses propres moyens financiers qui, sous réserve de l'approbation des crédits inscrits au budget par le parlement cantonal, correspondent au moins au montant de la contribution fédérale visée au ch. 5.2, let a., à savoir, pour la durée du programme, le montant de CHF 11'595'896.-

5.2 Prestations de la Confédération

a) Conformément à l'art. 55 LEtr et au sens des objectifs du programme visés au ch. 4, la Confédération s'engage à fournir, pour la durée du programme convenue au ch. 3, la contribution forfaitaire maximale suivante pour les prestations définies au chiffre 5.1, à savoir CHF 11'595'896.- (dont CHF 553'848.- à titre de contribution de base).

b) En outre, la Confédération fournit un forfait d'intégration selon les modalités fixées dans le

document-cadre du 23 novembre 2011 (ch. 6.5 - 6.8) à hauteur de CHF 8'885'580.-

6. Modalités de versement

6.1 Planification financière

Les contributions de la Confédération seront probablement versées selon le calendrier suivant:

Année de subventionnement	Contribution-Etranger	Forfaits d'intégration	Total
1 ^{ère} année (2014)	CHF 2'898'974.-	CHF 2'221'395.-	CHF 5'120'369.-
2 ^{ème} année (2015)	CHF 2'898'974.-	CHF 2'221'395.-	CHF 5'120'369.-
3 ^{ème} année (2016)	CHF 2'898'974.-	CHF 2'221'395.-	CHF 5'120'369.-
4 ^{ème} année (2017)	CHF 2'898'974.-	CHF 2'221'395.-	CHF 5'120'369.-

6.2 Modalités de versement

Sur demande du canton, la Confédération verse au canton les contributions fédérales convenues dans le cadre des crédits approuvés sous forme de deux tranches annuelles en janvier et en juillet.

Le paiement des tranches se fait en principe indépendamment du degré de réalisation des objectifs. A titre exceptionnel, les versements sont réduits voire suspendus si les prestations présentent des lacunes importantes.

6.3 Réserve de paiement

Le paiement des contributions selon le ch. 6.1 se fait sous réserve de l'approbation par le Parlement des crédits budgétaires concernés.

7. Suivi du programme et contrôle de réalisation

7.1 Rapports annuels

Le canton établit chaque année à l'attention de la Confédération un rapport qui informe du degré de réalisation des objectifs stratégiques du programme à l'aide des indicateurs convenus³ au ch. 5.1, des contributions fédérales perçues jusque là ainsi que des moyens engagés au total pour le programme. Le rapport relatif à la deuxième année de programme contient en outre des conclusions en vue de la prochaine période de convention.

7.2 Rapport final

Le canton établit à l'attention de la Confédération un rapport final qui informe du degré de réalisation des objectifs stratégiques du programme à l'aide des indicateurs convenus⁴ au ch. 5.1, des contributions fédérales perçues ainsi que des moyens engagés au total pour le programme.

7.3 Délais de remise

Les rapports annuels et le rapport final sont toujours remis à la fin du mois d'avril de l'année suivante. La Confédération évalue les rapports et transmet ses conclusions au canton avant la fin du mois de juin.

³ A défaut d'indicateur adéquat, le canton renseigne sur l'état d'avancement de sa prestation.

⁴ A défaut d'indicateur adéquat, le canton renseigne sur la prestation fournie.

7.4 Contrôles par échantillonnage

La Confédération peut effectuer des contrôles par échantillonnage à tout moment. Le canton autorise la Confédération à consulter tous les documents importants du point de vue de la convention de programme.

8. Surveillance financière

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) et le Contrôle cantonal des finances (CCF) peuvent vérifier sur place l'existence, l'exhaustivité et l'exactitude des données fournies par le canton. Dans le cadre de ces contrôles, le CDF et le CCF ont accès aux données exigées par la présente convention de programme. Les modalités de contrôle font l'objet d'un accord préalable entre le CDF et le CCF. Si un procédé conjoint n'est pas possible, le CDF peut se charger seul de la réalisation de ces contrôles. Le CCF est toujours invité à l'entretien final. Toutes les parties reçoivent directement les rapports de contrôle relatifs à la présente convention de programme.

9. Exécution de la convention de programme

9.1 Exécution

La convention de programme est considérée comme exécutée dès lors que les objectifs stratégiques du programme sont atteints à l'échéance de la convention conformément aux indicateurs (cf. ch. 5.1) et que les contributions fédérales visées aux ch. 5.2 et 6 sont intégralement versées.

9.2 Délai supplémentaire

Si un ou plusieurs objectifs stratégiques du programme ne sont pas réalisés selon les indicateurs dans le délai convenu, la Confédération peut, à l'échéance de la convention, impartir au canton un délai supplémentaire d'une année au maximum pour terminer ce qui a été convenu. La Confédération n'accorde aucune contribution supplémentaire par rapport au ch. 5.2 pour ces travaux de finalisation. Le canton n'est pas astreint à ces travaux s'il peut prouver que l'indicateur de référence n'était plus adéquat en raison de circonstances exogènes indépendantes de sa volonté.

10. Modalités d'adaptation

10.1 Modification des conditions générales

Si, pendant la durée de la convention, les conditions générales changent au point que la réalisation de la convention s'en trouve entravée ou facilitée outre mesure, les parties redéfinissent ensemble l'objet de la convention ou résilient la convention de programme de manière anticipée.

Les parties s'engagent à s'informer mutuellement de toute modification importante des conditions générales.

Pour les forfaits d'intégration, seules sont déterminantes les modalités fixées dans le document-cadre du 23 novembre 2011 (ch. 6.5 - 6.8).

10.2 Demande

La partie qui souhaite la révision de la convention conformément au ch. 10.1 devra en faire la demande par écrit, en l'accompagnant d'une justification explicite.

10.3 Dissociation

Si tout ou partie d'une disposition de la présente convention de programme est invalide, la validité de la convention de programme dans son ensemble n'en est pas affectée. La disposition doit alors être interprétée de manière à se rapprocher au plus près du but qu'elle vise.

11. Principe de coopération

Les parties s'engagent à régler toute divergence d'opinion ou litige différend en lien avec la présente convention de programme si possible dans un esprit de coopération.

A cet effet, avant de recourir aux voies de droit, il convient de prendre en compte entre autres les possibilités de consultation, de gestion des conflits, de médiation et de règlement des différends.

12. Voies de droit

Les voies de droit sont régies par les dispositions générales de la procédure fédérale (art. 35 al. 1 LSu).

13. Modification de la convention de programme

Toute modification de la présente convention de programme requiert la forme écrite et la signature des représentants des deux parties.

14. Entrée en vigueur

La convention, valablement signée par les deux parties, entre en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

15. Annexes

Les annexes sont parties intégrantes de la convention de programme.

Fait en deux exemplaires signés

Lieu et date:
Berne, le

Office fédéral des migrations
Direction



Mario Gattiker, Directeur

Lieu et date:
Genève, le 12.11.2013

Canton de Genève
Département de la sécurité



Pierre Meliand, Conseiller d'Etat



Annexes:

- Document-cadre en vue de la conclusion de conventions de programmes selon art. 20 LSU du 23 novembre 2011
- Circulaire « Remise de la convention de programme et du programme cantonal d'intégration (PIC) » du 30 avril 2013
- Programme d'intégration du canton de Genève du 1^{er} août 2013
- Grille des objectifs et des finances PIC du canton de Genève

Original avec copies à:

- Canton de Genève,
- Office fédéral des migrations, GEVER

Copie signée par les deux parties et annexes pour information à:

- CdC



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP

Secrétariat d'État aux migrations SEM



KONFERENZ DER KANTONSREGIERUNGEN
CONFERENCE DES GOUVERNEMENTS CANTONAUX
CONFERENZA DEI GOVERNI CANTONALI
CONFERENZA DA LAS REGENZAS CHANTUNALAS

Convention de programme

(contrat de droit public)

au sens de l'art. 20a LSu

entre

la Confédération suisse

représentée par le Secrétariat d'État aux migrations SEM,
Quellenweg 6, 3003 Berne-Wabern

ci-après le SEM

et

le canton de Genève

représenté par le Département de la sécurité et de l'économie (DSE)
Place de la Taconnerie 7
1211 Genève 3

ci-après le canton

concernant

**la mise en œuvre de l'encouragement spécifique de l'intégration dans le canton de
Genève
durant la période 2018 à 2021**

1. Préambule

La Confédération et les cantons attachent une importance cruciale à la politique d'intégration des étrangers. Réussir l'intégration des étrangers concourt de manière déterminante à la cohésion sociale et à l'avenir de la Suisse comme place économique.

Le Conseil fédéral et les gouvernements cantonaux reconnaissent dès lors que l'encouragement de l'intégration est une tâche de l'État. Ils ont convenu de fonder leur politique d'intégration sur des principes fondamentaux communs (cf. document-cadre du 25 janvier 2017) avec pour objectif :

- a) de renforcer la cohésion sociale sur la base des valeurs de la Constitution fédérale ;
- b) de permettre aux habitants, suisses et étrangers, de vivre ensemble dans un esprit de respect et de tolérance réciproques ;
- c) de réaliser l'égalité des chances en permettant à tous les étrangers, femmes et hommes, de participer à la vie économique, sociale et culturelle de la Suisse.

2. Bases

Pour la Confédération, la présente convention se base sur les textes suivants :

- loi fédérale du 16 décembre 2005 sur les étrangers (LEtr ; RS 142.20) ;
- loi du 26 juin 1998 sur l'asile (LAsi ; RS 142.31) ;
- loi fédérale du 5 octobre 1990 sur les aides financières et les indemnités (LSu ; RS 616.1).
- ordonnance du 24 octobre 2007 sur l'intégration des étrangers (OIE ; RS 142.205) ;
- ordonnance 2 du 11 août 1999 sur l'asile relative au financement (OA 2 ; RS 142.312) ;
- loi fédérale du 20 juin 2014 sur la formation continue (LFCo ; RS 419.1).

Pour le canton, la présente convention se base sur les textes suivants :

- dispositions de la constitution cantonale et de la législation cantonale ;
- projet de PIC 2018-2021 du canton, par l'envoi du 10 octobre 2017.

La base suivante est commune aux deux parties :

- document-cadre du 25 janvier 2017 en vue de la conclusion de conventions de programmes selon l'art. 20a LSu.

3. Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur, après sa signature par les parties, le 1^{er} janvier 2018 et se termine le 31 décembre 2021, pour autant que les effets de certaines dispositions ne lient pas les parties au-delà de cette date.

4. Objectifs stratégiques du programme

Les objectifs stratégiques du programme poursuivis par les parties en vertu de la présente convention sont définis dans le document-cadre du 25 janvier 2017 (cf. annexe). Ils concernent les trois domaines suivants :

1. Information et conseil
2. Formation et travail
3. Communication et intégration sociale

5. Objet de la convention

5.1 Objectifs du canton

Objectifs stratégiques du programme selon le document-cadre du 25 janvier 2017	Objectifs de prestations ou d'effets
<p><u>Primo-information et besoins en matière d'encouragement de l'intégration :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Toute personne arrivant de l'étranger dans la perspective de séjourner légalement et durablement en Suisse est accueillie et informée sur les principales conditions de vie en Suisse ainsi que sur les offres en matière d'intégration. • Les migrantes et les migrants qui présentent des besoins spécifiques en matière d'intégration se voient proposer dès que possible, mais au plus tard une année après leur arrivée, des mesures d'encouragement adéquates¹. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les collectivités publiques souhaitent la bienvenue aux personnes migrantes nouvellement arrivées. • Les personnes migrantes sont informées sur le fonctionnement des institutions en Suisse/GE, orientées vers les services spécifiques en fonction de leurs besoins/devoirs et conseillées sur les offres d'intégration disponibles. • Les différents dispositifs d'accueil sont coordonnés et les principaux partenaires travaillent en synergie.
<p><u>Conseil :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les migrantes et les migrants sont informés et conseillés en matière d'apprentissage de la langue, de maîtrise du quotidien et d'intégration professionnelle et sociale. • Les spécialistes et les institutions des structures ordinaires ainsi que d'autres cercles intéressés sont informés, conseillés et 	<ul style="list-style-type: none"> • Les personnes migrantes obtiennent des informations sur l'offre d'intégration dans différents points d'informations dans le canton. • Des formations dans le domaine de la diversité culturelle et l'anti-discrimination sont mises en place et promues.

¹ Les ressortissants des États de l'UE/AELE ne peuvent pas être obligés de suivre des mesures d'intégration.

<p>accompagnés pour éliminer les obstacles à l'intégration, pour les processus d'ouverture transculturelle et pour la mise à disposition de mesures destinées à des groupes-cibles spécifiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> La population est informée de la situation particulière des étrangères et étrangers, des objectifs et principes de base de la politique d'intégration ainsi que de l'encouragement de l'intégration. 	<ul style="list-style-type: none"> Les structures ordinaires et organismes privés ont accès à un service d'expertise et d'accompagnement pour toute question liée à l'intégration et la migration. La population genevoise est informée sur les questions d'intégration et de migrations à Genève et en Suisse.
<p><u>Protection contre la discrimination :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Les institutions des structures ordinaires et d'autres cercles intéressés sont informées et conseillées sur les questions de protection contre la discrimination. Toute personne discriminée en raison de ses origines ou de sa race peut obtenir un conseil et un soutien qualifiés. 	<ul style="list-style-type: none"> Les collaborateurs des structures ordinaires et du tissu institutionnel et associatif ainsi que la population ont accès à des informations et des conseils sur des questions de racisme et de protection contre la discrimination. L'Etat dispose d'un dispositif visant à prévenir les préjugés et violences sociales et à promouvoir les diversités auprès des jeunes et dans l'enseignement public. L'Etat dispose d'un dispositif de veille et de prévention des stéréotypes, préjugés, discriminations, violences et conflits basés sur l'appartenance ethnique, la religion et l'appartenance à divers groupes. Le centre de consultation indépendant ouvert aux Suisses et aux étrangers et destiné aux victimes, témoins ou auteurs d'actes de racisme est optimisé et pérennisé.
<p><u>Langue et formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Les migrantes et les migrants disposent d'offres de formation appropriées leur permettant d'acquérir les compétences linguistiques nécessaires à leur communication au quotidien et adaptées à leur situation professionnelle. 	<ul style="list-style-type: none"> Un dispositif de cours de français à but d'intégration est développé. Un dispositif d'information en matière de formation de base est développé. L'offre de cours de langue et de culture d'origine est adaptée au contexte.
<p><u>Petite enfance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Les familles migrantes sont informées des offres concernant la petite enfance dans les domaines de la prise en charge médicale, du soutien familial, de l'encouragement de l'intégration et de la promotion de la santé, et elles ont accès à ces offres dans le respect du principe de l'égalité des chances. 	<ul style="list-style-type: none"> L'offre de prestations intra- et extra-familiales dans le domaine de la petite enfance est renforcée afin de promouvoir l'égalité des chances des enfants, en particulier allophones. Pour les domaines touchant à la santé, à l'éducation et à l'intégration, la qualité de l'information permettant l'accessibilité aux prestations en lien avec la petite enfance à destination des familles notamment allophones, socialement défavorisées et/ou isolées est renforcée. Le réseau de collaboration entre les acteurs institutionnels et associatifs est renforcé.

	<ul style="list-style-type: none"> • La formation des adultes professionnels dans le domaine de la petite enfance et des encadrants occasionnels est renforcée dans les domaines concernant l'inclusion des familles allophones, isolées et/ou socialement défavorisées. • Les projets concernant les enfants et adolescent-e-s sont destinés à renforcer leur intégration ainsi que celle de leurs familles.
<p><u>Employabilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les migrantes et les migrants qui n'ont pas directement accès aux structures ordinaires disposent d'une offre d'encouragement qui les prépare aux offres de formation du post-obligatoire, notamment la formation professionnelle (y compris les offres de formation transitoire) et/ou qui améliore leur employabilité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les personnes admises à titre provisoire et les réfugiés statutaires, nécessitant l'acquisition des connaissances et compétences préalables à l'insertion professionnelle, bénéficient d'une aide en formation et d'un accompagnement pour faciliter leur accès au marché de l'emploi. • Un dispositif spécifique d'encouragement à l'accès au marché de l'emploi pour les personnes migrantes est développé. • Un dispositif de suivi des parcours d'intégration est développé.
<p><u>Interprétariat communautaire et médiation interculturelle :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Lors de discussions complexes avec des migrantes et des migrants (par ex. sujets délicats, situations pouvant avoir des conséquences majeures, etc.), les collaborateurs des structures ordinaires disposent d'une offre professionnelle dans le domaine de l'interprétariat communautaire et de la médiation interculturelle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une application digitale en ligne permettant d'organiser, de gérer et d'évaluer les interventions d'interprètes communautaires est testée et mise à la disposition des interprètes et des organismes utilisateurs • Des projets innovants dans les domaines de l'interprétariat communautaire et de la médiation culturelle sont financés
<p><u>Vivre-ensemble :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les migrantes et les migrants participent à la vie sociale dans leur voisinage, dans leur quartier ou leur commune, et s'engagent dans des organisations de la société civile. 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la participation des migrants à la vie publique et associative. • Soutenir le développement des associations qui travaillent dans le domaine de l'intégration des migrants. • Favoriser l'intégration de publics spécifiques. • Favoriser l'émergence de formes non conventionnelles de participation politique en faveur des résidents étrangers. • Sensibiliser et informer la population genevoise sur des thèmes liés à la migration

Le canton s'engage à réaliser les objectifs de la convention au moindre coût et en respectant les délais, et à assurer dans la mesure du possible la pérennité des prestations concernées. Le canton collabore étroitement avec les structures ordinaires, en particulier les communes, et avec les acteurs non étatiques, notamment les organisations de migrants.

Le canton (avec ses communes) investit pour le programme des moyens financiers propres qui, sous réserve de l'approbation des crédits inscrits au budget par le parlement cantonal, correspondent au moins au montant de la contribution fédérale visée au ch. 5.2, let a. Pour la durée de la convention de programme, le canton investit un montant de CHF 10'136'000.-.

5.2 Prestations de la Confédération

La Confédération participe à la mise en œuvre des programmes d'intégration cantonaux par le versement de contributions relevant des crédits d'encouragement de l'intégration prévus à l'art. 55, al. 3, LEtr et des forfaits d'intégration prévus à l'art. 55, al. 2, LEtr.

a) Contributions selon l'art. 55, al. 3, LEtr (crédit pour l'encouragement de l'intégration, « domaine des étrangers »)

Pour atteindre les objectifs du programme selon le ch. 4, la Confédération s'engage à verser, pour la durée de la convention de programme et les prestations définies au ch. 5.1, une somme s'élevant à CHF 9'650'824.-.

b) Contributions relevant des forfaits d'intégration selon l'art. 55, al. 2, LEtr (« domaine de l'asile et des réfugiés »)

En vertu de l'art. 55, al. 2, LEtr, en relation avec l'art. 87 LEtr et les art. 88 et 89 LAsi, la Confédération verse aux cantons un forfait d'intégration unique. Ce forfait doit être utilisé selon l'affectation prévue et en fonction des besoins ; il sert notamment à encourager les réfugiés et les personnes admises à titre provisoire à s'intégrer professionnellement et à apprendre une langue nationale.

6. Finances

6.1 Plafond de dépenses

Pour les dépenses selon l'art. 55, al. 3, LEtr (crédit d'encouragement de l'intégration), les plafonds de dépenses annuels maximaux sont les suivants :

1 ^{re} année (2018)	max. CHF 2'412'706
2 ^e année (2019)	max. CHF 2'412'706
3 ^e année (2020)	max. CHF 2'412'706
4 ^e année (2021)	max. CHF 2'412'706

6.2 Modalités de versement

a) Contributions selon l'art. 55, al. 3, LEtr

À la demande du canton, la Confédération lui verse chaque année les contributions fédérales convenues dans le cadre des crédits autorisés, en deux tranches, soit les 31 janvier et 30 juin. En principe, les versements par tranches sont effectués indépendamment du degré de réalisation des objectifs. Font exception à cette règle les cas de réduction ou de suspension des versements à la suite de problèmes considérables en matière de prestations.

Nous vous prions d'envoyer les factures à l'adresse suivante en rappelant systématiquement le numéro de projet et le numéro de référence :

Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM)

c/o Centre de services Finances du DFF

Numéro de référence :

REF-1106-00049

 (à indiquer impérativement)

Numéro de projet :

2017/2083

CH-3003 Berne

b) Contributions relevant des forfaits d'intégration selon l'art. 55, al. 2, LETr

La Confédération verse les forfaits d'intégration aux cantons deux fois par année, sur la base des décisions effectives selon la statistique du Secrétariat d'Etat aux migrations, soit le 30 juin (paiement de la 1^{ère} tranche) et le 31 décembre (paiement de la 2^{ème} tranche). La première tranche comprend la période allant du 1^{er} décembre de l'année précédente au 31 mai de l'année de référence. La deuxième tranche porte sur la période allant du 1^{er} juin au 30 novembre de l'année de référence. Le paiement du 30 juin 2018 ne correspond qu'à la période allant du 1^{er} janvier au 31 mai 2018. Les contributions des forfaits d'intégration de décembre 2017 seront effectuées séparément dans le cadre du versement relatif au PIC 2014-2017. Quant aux forfaits d'intégration, le canton présente une facture distincte, conformément aux indications de la Confédération.

6.3 Réserve

Les contributions visées à l'art. 55, al. 3, LETr, conformément au ch. 5.2, let. a, sont versées sous réserve de l'approbation des crédits budgétaires correspondants par le Parlement.

6.4 Dispositions transitoires PIC 2014-2017 / PIC 2018-2021

Un report de soldes de crédit des forfaits d'intégration du PIC 2014-2017 dans le PIC 2018-2021 doit être présenté séparément et motivé. Les soldes reportés des forfaits d'intégration de la période 2014-2017 doivent être utilisés conformément à l'affectation prévue avant la fin de 2019. Les soldes non utilisés doivent être restitués.

7. Rapports

7.1 Rapports annuels sur la mise en œuvre du PIC

Le canton informe chaque année la Confédération du degré de réalisation des objectifs stratégiques du programme définis en matière de prestations et d'effets ainsi que de la planification de la mise en œuvre conformément au ch. 5.1, des contributions fédérales déjà reçues et du total des ressources consacrées au programme.

Le rapport relatif à la deuxième année du programme contient en outre des conclusions en vue de la prochaine phase du programme. La Confédération met à disposition un modèle de rapport annuel.

7.2 Rapport final

Le canton informe la Confédération, dans un rapport final, du degré de réalisation des objectifs stratégiques du programme définis en matière de prestations et d'effets ainsi que de la planification de la mise en œuvre conformément au ch. 5.1, des contributions fédérales déjà reçues et du total des ressources consacrées au programme. Le rapport final comprend en outre une évaluation globale du programme. La Confédération met un modèle à disposition.

7.3 Délais de remise

Le rapport annuel et le rapport final sont systématiquement remis le 30 avril de l'année suivante. La Confédération procède à l'évaluation des rapports et annonce les résultats au canton au plus tard le 30 septembre. Le rapport annuel comprend une actualisation des objectifs du programme et de la planification financière pour les années restantes du programme. Cette actualisation fait office de proposition de versement.

7.4 Contrôle par sondage

La Confédération peut effectuer des contrôles par sondage à tout moment. Le canton autorise la Confédération à consulter tous les documents importants du point de vue de la convention de programme.

8. Surveillance financière

La surveillance financière est effectuée en premier lieu par le SEM. Toutefois, le Contrôle fédéral des finances (CDF) et le Contrôle cantonal des finances (CCF) peuvent vérifier sur place l'existence, l'exhaustivité et l'exactitude des données fournies par le canton. Dans le cadre de ces contrôles, le CDF et le CCF ont accès aux données exigées par la présente convention de programme. Les modalités de contrôle font l'objet d'un accord préalable entre le CDF et le CCF. Si un procédé conjoint n'est pas possible, le CDF peut se charger seul de réaliser ces contrôles. Le CCF est toujours invité à l'entretien final. Toutes les parties reçoivent directement les rapports de contrôle relatifs à la présente convention de programme.

9. Exécution de la convention de programme

9.1 Exécution

La convention de programme est considérée comme exécutée lorsque les objectifs d'effets ou de prestations convenus pour les objectifs stratégiques du programme (cf. ch. 5.1) sont atteints à l'échéance de la durée de la convention et que les contributions correspondantes de la Confédération ont été versées.

9.2 Amélioration subséquente

Si certains objectifs d'effets ou de prestations ne sont pas atteints à l'échéance du PIC, la Confédération peut, à l'échéance de la convention, impartir au canton, sur demande, un délai supplémentaire d'une année pour achever ce qui a été convenu. La Confédération n'accorde pas sous ch. 5.2 de contributions supplémentaires pour ces travaux d'amélioration subséquente. Le canton n'est pas astreint à ces travaux s'il peut prouver que les objectifs convenus n'ont pas été atteints pour des motifs indépendants de sa volonté.

9.3 Restitution

La Confédération peut exiger la restitution des contributions versées au titre de l'art. 55, al. 2 et 3, LETr si un canton n'a pas mis en œuvre les objectifs de prestations ou d'effet convenus ou ne les a mis en œuvre que de manière insuffisante, pour autant qu'aucune amélioration subséquente ne soit possible et qu'aucun motif indépendant de sa volonté ne soit avancé. Les modalités de financement selon le ch. 5.2 doivent être prises en compte.

10. Modalités d'adaptation

10.1 Modification des conditions générales

Si, pendant la durée de la convention, les conditions générales changent au point que la réalisation de la convention s'en trouve fortement entravée ou facilitée, les parties redéfinissent ensemble l'objet de la convention ou résilient la convention de programme de manière anticipée.

Les parties s'engagent à s'informer mutuellement de toute modification importante des conditions générales.

10.2 Demande

La partie qui souhaite modifier la convention de programme selon le ch. 10.1 présente une demande motivée à l'autre partie.

10.3 Clause de sauvegarde

Si une disposition de la présente convention de programme s'avère en tout ou en partie caduque, cela n'entache pas la validité juridique de la convention de programme dans son intégralité. La disposition caduque doit alors être interprétée dans le sens qu'il convient de viser le but qu'elle poursuit autant que faire se peut.

11. Principe de coopération

Les parties s'engagent à régler les divergences de point de vue et les différends en lien avec la mise en œuvre de la présente convention de programme si possible dans un esprit de coopération.

Avant de recourir aux voies de droit, il convient d'envisager notamment les procédures de consultation, de gestion des conflits, de médiation et d'autres possibilités de règlement des divergences.

12. Communication

Les cantons utilisent le logo PIC dans leur travail de communication (communiqués de presse, manifestations, etc.) afin d'augmenter la visibilité nationale de l'encouragement de l'intégration portée en commun par la Confédération, les cantons et les communes.

Les cantons s'assurent que le logo PIC (<http://www.kip-pic.ch/fr/pic/logos/>) est utilisé pour toutes les mesures co-financées dans le cadre du PIC. Afin de faciliter le travail administratif, ils peuvent renoncer à l'utilisation du logo pour les petits projets (valeur : moins 10'000.- CHF).

13. Voies de droit

Les voies de droit sont régies par les dispositions générales de la procédure fédérale (art. 35, al. 1, LSu).

14. Modification de la convention de programme

Toute modification de la présente convention de programme requiert la forme écrite et la signature des représentants des deux parties.

15. Entrée en vigueur

La convention, valablement signée par les deux parties, entre en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

16. Annexes

Les annexes font partie intégrante de la convention de programme.

La présente convention de programme est établie en deux exemplaires identiques et signés.

Lieu et date :
Berne, le

Lieu et date :
Genève, le

23.11.2017

SECRETARIAT D'ÉTAT AUX MIGRATIONS

La direction



Mario Gattiker, secrétaire d'État

Canton de Genève

Département de la sécurité et de
l'économie (DSE)



Pierre Maudet, Conseiller d'Etat

Annexe :

- Projet de PIC du canton de Genève, par l'envoi du 13 octobre 2017
- Grille d'objectifs et grille des finances PIC 2018-2021, par l'envoi du 13 octobre 2017

Original avec annexes :

- Canton
- Secrétariat d'État aux migrations, GEVER

Copie pour information après signature par les deux parties, avec annexes :

- Conférence des gouvernements cantonaux



Grille d'objectifs PIC
Rapport 2018

- Surigner en jaune les développements de concepts/projets pilotes
Surigner en vert les initiatives, financées, dans les structures

Canton : Genève

Remise au 30 avril 2019

Pilier 1 « Information et conseil » / Domaine d'encouragement « Primo-information et besoins en matière d'encouragement de l'intégration »

- Toute personne arrivant de l'étranger avec la perspective de séjourner légalement et durablement en Suisse s'y sent bienvenue et est informés sur les principales conditions de vie et sur les offres d'intégration.
- Les immigrés qui présentent des besoins d'intégration spécifiques se voient proposer des mesures d'encouragement adéquates, dès que possible mais au plus tard une année après leur arrivée¹.

¹ D'après la loi, les ressortissants des Etats membres de l'UE/AELE ne peuvent pas être obligés de suivre des mesures d'intégration.

Nr.	Rapport sur le degré de réalisation des objectifs S.v.p. par bur / prestation (Nr. conformément à la grille du canton). Brève explication de l'atteinte des objectifs au 31 décembre 2018 sur la base des indicateurs convenus dans la convention de programme, notamment les prestations et les mesures.	Etat au 31.12.2018 ¹		
		Vert	Jaune	Rouge
1.1	L'objectif est en voie de réalisation. Le BIE a finalisé en 2018 un projet de kit de primo-information composé d'un jeu de 8 cartes postales multilingues présentant les 8 principaux outils cantonaux de primo-information avec l'indication de leurs contenus spécifiques, des langues disponibles et de la façon de les consulter ou les commander. Ce kit devant être envoyé d'office avec une lettre de bienvenue à l'ensemble des personnes qui reçoivent une première autorisation de séjour. Le BIE a collaboré avec les services administratifs et logistiques de l'Etat (OCPM et éditique cantonale) pour définir les publics-cible et mettre en place un dispositif d'envoi automatisé.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1.2	La plupart des communes genevoises organisent déjà différentes activités d'accueil telles que le courrier de bienvenue, la cérémonie d'accueil mais aussi le parcours d'accueil. Ce travail d'accueil au niveau communal est renforcé, car depuis janvier 2018, le BIE finance de nouveaux postes de Chargés de mission Intégration (CMI) dans les communes (Meyrin, Vernier, Lancy, Versoix). Désormais, de véritables "programmes d'accueil communaux" ont été rédigés et accompagnés d'un plan d'actions spécifiques. Ce travail a été suivi et accompagné de près par le BIE, notamment au travers du suivi fourni par un chargé de projet primo-information, une personne chargée de la coordination de l'action communale en matière d'intégration pour le BIE et de la Plateforme intercommunale de l'intégration créée en juin 2018.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1.3	Le BIE diffuse des informations utiles en différentes langues sur son site internet. Par ailleurs, une carte interactive, multilingue, a été créée afin de renseigner sur différentes thématiques (accueil et primo-info, cours de langue, logement, santé, emploi, bibliothèques etc.) et rediriger les personnes primo-arrivant-e-s auprès des différentes institutions et associations compétentes du réseau.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

¹ Vert: les objectifs ont été atteints comme prévus initialement, notamment les prestations et les mesures. Jaune: les objectifs, ainsi que les prestations et les mesures n'ont pas été atteints que partiellement, contrairement aux prévisions initiales. Rouge: les objectifs, ainsi que les prestations et les mesures n'ont pas été atteints, contrairement aux prévisions initiales.

Nr.	Rapport sur le degré de réalisation des objectifs S.v.p. par but / prestation (Nr. conformément à la grille du canton). Brève explication de l'atteinte des objectifs au 31 décembre 2018 sur la base des indicateurs convenus dans la convention de programme, notamment les prestations et les mesures.	Etat au 31.12.2018 ^f		
		Vert	Jaune	Rouge
		1.4	L'année 2018 a permis de continuer à développer des projets en matière de primo-information. Par exemple, un partenariat a été développé avec l'Espace solidaire Pâquis, qui est une association gérant un lieu d'accueil dans une église dans le quartier des Pâquis. Ce lieu accueille énormément de monde et effectue un travail remarquable en matière de primo accueil et de primo information. Avec le centre de la Rosealie, il y a dorénavant deux espaces, un sur la rive gauche et un sur la rive droite pour un accueil sans rendez-vous et des lieux référencés en matière de qualité de l'information à disposition. Par ailleurs, plusieurs autres projets continuent à se développer notamment avec le Centre de Contact-Suisses-immigrés, Caritas ou encore l'association pour la promotion des droits humains qui fait un travail remarquable sur la question de la primo information pour les populations arabophones.	<input checked="" type="checkbox"/>
1.5	Le réseau d'accueil dans sa forme prévue initialement est en train d'évoluer vers une plateforme de partage des pratiques en matière de primo-information avec les différents acteurs partenaires dans cette thématique. Plusieurs réunions ont eu lieu afin de partager les pratiques et les volumétries des différentes permanences de primo-information. Ces partages d'information permettent au BIE d'ajuster au mieux tant les diffusions d'outils d'information et de travailler sur de nouveaux outils en fonction des besoins des gens.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

<p>Pilier 1 « Information et conseil » / Domaine d'encouragement « Conseil »</p> <ul style="list-style-type: none"> Les immigrés sont informés et conseillés sur l'apprentissage de la langue, la maîtrise du quotidien et l'intégration professionnelle et sociale. Les institutions des structures ordinaires ainsi que les autres cercles intéressés sont informés, conseillés et accompagnés pour éliminer les obstacles à l'intégration, pour engager les processus d'ouverture culturelle et pour instaurer des mesures spéciales en faveur de groupes-cibles. La population est informée de la situation particulière des étrangers, des objectifs et principes de base de la politique d'intégration et de l'encouragement de l'intégration. 	
--	--

		<i>Etat au 31.12.2018²</i>		
Nr.	Rapport sur le degré de réalisation des objectifs S.v.p. par but / prestation (Nr. conformément à la grille du canton). Brève explication de l'atteinte des objectifs au 31 décembre 2018 sur la base des indicateurs convenus dans la convention de programme, notamment les prestations et les mesures.	Vert	Jaune	Rouge
2.1	<p>L'objectif est atteint. En 2018 le BIE a produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> Une nouvelle édition mise à jour de la brochure "Bienvenue à Genève, guide pratique pour personnes nouvellement arrivées", publiée dans les 5 langues les plus couramment utilisées (français-12'000 ex., anglais-12'000 ex., espagnol-6'000 ex., italien-3'000 ex. et portugais-3'000 ex.). Une nouvelle édition mise à jour des brochures "La santé à Genève - Guide pratique pour personnes migrantes" (6'000 ex.), "Lieux d'accueil, de socialisation et d'intégration pour parents et enfants en âge préscolaire (0 à 4 ans)" (5'000 ex.) et du dépliant "Conseil conjugal, médiation familiale, thérapie de famille, conseil parental pour familles migrantes" (5'000 ex.) Une nouvelle édition revue et corrigée de la brochure "Services de conseil et d'assistance juridiques pour personnes migrantes dans le canton de Genève" (5'000 ex.). Cette publication remplace l'ancienne brochure "Consultations et permanences juridiques pour personnes migrantes dans le canton de Genève" Une version actualisée des flyers : "Langues & intégration", répertoire en ligne des cours de français proposés par des organismes de formation à but non-lucratif du canton de Genève (15'000 ex.) et "Permanence d'information et d'orientation du bureau de l'intégration des étrangers (BIE) pour personnes migrantes résidant dans le canton de Genève" (5'000 ex.) Un projet finalisé de Kit de primo information composé d'un jeu de 8 cartes postales multilingues présentant les 8 principaux outils cantonaux de primo information avec l'indication de leur contenu, des langues disponibles et de la façon de les commander. Un projet finalisé de réédition de la brochure "Permis C, mode d'emploi" (5'000 ex.) mise à jour selon les nouvelles dispositions de la LEI. Une brochure électronique sur l'"Engagement facilité des titulaires d'un permis N, F ou B réfugié. Mode d'emploi pour les employeurs", disponible en téléchargement sur le site du BIE www.ge.ch/bic/publications-bie <p>Près de 32'000 publications ont par ailleurs été diffusées en 2018, entre brochures fédérales multilingues touchant à la santé, aux assurances sociales et à la primo-information (environ 6'150 exemplaires) et des publications cantonales produites par le BIE (près de 25'500).</p> <p>La permanence du BIE se tient 5 demi-journées par semaine (lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8 h à 11 h et le mercredi de 9 h à 11 h). Elle accueille sans RDV s'adressant prioritairement aux primo-arrivant-e-s mais aussi aux résidents permanents (UE7/AELE, états tiers asile, etc.). La permanence assure l'information et l'orientation dans les domaines suivants: emploi, formation professionnelle, cours de français, organismes ressources tels que les services cantonaux, communaux ou associatifs.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.2.		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

² Vert: les objectifs ont été atteints comme prévus initialement, notamment les prestations et les mesures. Jaune: les objectifs, ainsi que les prestations et les mesures n'ont été atteints que partiellement, contrairement aux prévisions initiales. Rouge: les objectifs, ainsi que les prestations et les mesures n'ont pas été atteints, contrairement aux prévisions initiales.

	Etat au 31.12.2018 ²	Vert	Jaune	Rouge
<p>Nr.</p> <p>Rapport sur le degré de réalisation des objectifs S.v.p. par but / prestation (Nr. conformément à la grille du canton). Brève explication de l'atteinte des objectifs au 31 décembre 2018 sur la base des indicateurs convenus dans la convention de programme, notamment les prestations et les mesures.</p>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.3	<p>projets d'intégration sociale visant des publics spécifiques (femmes, jeunes, sans papiers, etc.); les permis de séjour (demande, renouvellement, arrivée et départ du canton de Genève). En 2018, le BIE a reçu à sa permanence 1749 personnes. Il a répondu à 510 consultations téléphoniques et à 427 demandes par courriel soit au total 2686 consultations, réponses, orientations.</p> <p>Le BIE est intervenu 4 fois en 2018 dans les journées d'accueil des nouveaux collaborateurs de l'administration cantonale. Environ 100 personnes à la fois sont sensibilisées autour de questions de diversité et de non-discrimination. Le format a changé en 2018 en intégrant davantage différentes formes de discriminations (ethnique/nationale, religion, sexisme et les questions d'orientation sexuelle).</p> <p>Par ailleurs, le BIE a collaboré avec l'Office cantonal du Personnel de l'Etat (OPE) et un mandataire privé sur l'établissement d'un diagnostic des pratiques professionnelles dans le secteur des guichets de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC). Le rapport final sera transmis à l'OFPC en 2019. Il y aura très probablement une suite avec la mise en place de mesures recommandées.</p> <p>Depuis le mois de juin 2018, le BIE a intensifié ses collaborations avec les communes genevoises. En effet, dans le cadre du PIC II, le BIE a la volonté de renforcer son soutien et son accompagnement aux communes genevoises dans la conceptualisation et la mise en œuvre de leurs activités en matière d'intégration et de prévention du racisme.</p> <p>Les objectifs généraux suivants ont été définis : 1) Positionnement des mesures d'intégration et de prévention du racisme dans la politique communale : personnel (défaut, transdépartemental, etc.), plateforme d'intégration interservices, groupes de travail transdisciplinaires, groupes de travail cantonaux ou encore groupes de travail fédéraux. 2) Structuration du plan d'action communal en matière d'intégration et de prévention du racisme : état des lieux (activités, services, projets, personnes ressources, lacunes, besoins, etc.), identification des enjeux, établissement d'un plan d'action (restructuration, coordination, amélioration de projets, nouveaux projets, etc.), établissement des priorités, mise en œuvre des priorités ou encore communication.</p> <p>Les objectifs spécifiques suivants ont été définis : 1) suivi, accompagnement spécifique et mise à disposition d'outils pour les communes dans lesquelles un chargé de mission intégration (CMI) est financé par le BIE; 2) développer les partenariats existants et établir de nouveaux partenariats avec, ou sans poste de CMI dans la commune; 3) développer l'intercommunalité en matière d'intégration et de prévention du racisme et 4) en fonction des priorités préétablies (ou à établir), développer des projets spécifiques avec les chargés de projets thématiques du BIE.</p> <p>Ceci se traduit par 1) l'adaptation du cahier des charges d'un chargé de projets du BIE qui s'occupe en bonne partie des communes; 2) la création d'une Plateforme intercommunale de l'intégration qui se réunit tous les deux/trois mois et dont les objectifs spécifiques sont les suivants: mise à disposition d'outils et de compétences métrières, échanges de bonnes pratiques, travaux communs, organisation d'événements et réalisation de projets concrets. Cette plateforme compte parmi elle les villes ou communes suivantes : Genève, Vernier, Carouge, Plan-les-Ouates, Onex, Meyrin, Lancy, Versoix, Bernex, Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries, Grand-Saconnex, Confignon, et Veyrier. Ponctuellement, des associations ou institutions seront invitées à participer aux travaux de la Plateforme.</p> <p>Cela se traduit aussi 3) par un encadrement des postes de chargé de mission intégration dans les communes et des plans d'action liés (Meyrin, Vernier, Lancy et Versoix). Le BIE a établi des conventions pluriannuelles (2018-2021) pour régler les modalités de ces collaborations et répartir les responsabilités de chacune des parties dans la réalisation du but suivant: les conventions s'inscrivent dans le cadre des différents liens de collaboration déjà établis entre le BIE et les villes en question dans la définition, la gestion et le développement d'une politique locale d'intégration. Elles cadrent en particulier le contexte d'intervention et la configuration du poste de CMI, dans une optique de stabilisation de celui-ci sur un plan triennal (correspondant à la durée restante du Programme d'intégration cantonal 2018 - 2021). A noter que pour la Ville de Versoix, celle-ci ayant rompu les rapports de travail avec sa CMI fin 2018 avec l'accord du BIE, un nouvel engagement doit être établi et une convention annuelle est actuellement encore à l'étude. L'accompagnement communal par le BIE a donné lieu à des réalisations concrètes comme la Plateforme intégration vernisienne ou la cérémonie citoyenne de Lancy.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.4	<p>Cela se traduit encore par 4) de nouvelles collaborations avec des communes qui désignent ou non des répondants intégration (par ex. Bernex et Confignon) 5) la</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	Vert	Jaune	Rouge
Nr. Rapport sur le degré de réalisation des objectifs S.p.p. par but / prestation (Nr. conformément à la grille du canton). Brève explication de l'atteinte des objectifs au 31 décembre 2018 sur la base des indicateurs convenus dans la convention de programme, notamment les prestations et les mesures.			
mise en œuvre de projets thématiques dans les communes (primo-information, employabilité ou langue et formation) et 6) la transmission d'informations transversales dans les communes comme avec les séances d'information concernant la LEI, les différentes activités du BIE ou une séance explicative concernant le développement d'une carte interactive.	x		
2.5 Les mesures concernant la naturalisation se sont traduites par la poursuite des projets d'ateliers fournis par CAMARADA, ainsi que la poursuite des travaux de la commission tripartite entre le secteur naturalisations, les BIE et les associations concernées (CAMARADA et La Roseraie). Pour rappel, cette commission a pour tâche de déterminer si les personnes qui ne correspondent pas aux critères de la naturalisation (connaissances, niveau de langue, etc.) peuvent être dispensées de répondre à ces critères du fait de leur statut de santé, d'une situation de handicap, de l'âge, etc.	x		
2.6 Dès 2016, le BIE a mis en place et supervisé un groupe de recherche-action issu de l'Institut d'études de la citoyenneté de Genève (InCite). Ce projet, qui a démarré le 1 ^{er} février 2017 pour une durée d'une année, a eu pour tâche de proposer un concept de projet novateur, sous la forme du rapport "L'intégration par les pratiques citoyennes – Rapport final du projet <i>Participation politique non-conventionnelle des résidents étrangers</i> " disponible sur le site du BIE. Ce projet s'appuie sur une collaboration soutenue entre l'InCite (UNIGE), le BIE, l'Université populaire albanaise (UPA) et la Ville de Vernier. A ce jour, cette première phase est terminée à la satisfaction du BIE et des membres du Copil mentionnés. Le rapport final du projet réalisé par l'InCite a été livré dans le courant du mois d'avril 2018 et a fait l'objet d'une présentation publique réussie en septembre 2018 auprès des professionnels des domaines de la citoyenneté, de l'intégration et de la prévention du racisme. Plus d'informations concernant cette démarche et son inclusion dans le projet "Intégrer par les pratiques citoyennes" sous les points 8.8 et 8.9.	x		
2.7 Le BIE a été très actif sur les médias sociaux via sa page Facebook "Genève intégration" ainsi que sur la page spécialement créée pour la semaine d'actions contre le racisme. Il a ainsi pu informer et relayer des informations importantes tant pour les personnes migrantes, les institutions et associations, que pour la population genevoise.	x		

Pilier 1 « Information et conseil » / Domaine d'encouragement « Protection contre la discrimination »

- Les institutions des structures ordinaires et les autres cercles intéressés sont informés et conseillés sur la protection contre la discrimination.
- Toute personne discriminée en raison de ses origines ou de sa race peut obtenir un conseil et un soutien qualifiés.

Nr.	Rapport sur le degré de réalisation des objectifs S.v.p. par but / prestation (Nr. conformément à la grille du canton). Brève explication de l'atteinte des objectifs au 31 décembre 2018 sur la base des indicateurs convenus dans la convention de programme, notamment les prestations et les mesures.	Etat au 31.12.2018 ³		
		Vert	Jaune	Rouge
3.1.	Cet objectif a été atteint via des projets de prévention des discriminations (cf. 3.4.), le Centre d'écoute pour les victimes de racisme (3.7) et la semaine genevoise contre le racisme, qui s'est déroulée du 19 au 25 mars avec pour thème central « les mots du racisme blessent ».	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.2	Voir "conseil" mesure 2.3.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.3	Divers contacts ont été pris afin de mettre sur pied des pools d'expert-e-s et de formateurs concernant les questions de diversité culturelle ainsi que les différents types de racisme et de discriminations.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.4	Une vingtaine de projets ont été financés par le bureau de l'intégration des étrangers en 2018 (les deux tiers durant l'année et un tiers durant la Semaine contre le racisme). Ces projets sont extrêmement diversifiés : requérants d'asile LGBT, prévention des discriminations auprès des jeunes à l'école (Cycles d'orientation et Ecole de Culture Générale) ou dans le cadre du salon du livre de Genève, cycle de films destinés aux seniors, production d'un vidéo sur les préjugés envers les musulmans et signes religieux islamiques, débat sur la radicalisation violente, projection des films et débats sur le racisme et l'intégration dans les prisons et communes, diverses activités favorisant le dialogue interreligieux et la paix religieuse, réalisation d'un projet de prévention destiné aux médias, et divers projets centrés sur le thème de la Semaine contre le racisme en 2018 "les mots du racisme blessent" (liste consultable sur l'Internet).	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.5	Suite à la recherche-action de la Dre Caroline Dayer en 2017 intitulée "Consolidation et développement de la prévention des préjugés, des discriminations et des violences dans le cadre de l'enseignement public, en particulier les cycles d'orientation", une journée de restitution et de dialogue a été organisée le 2 novembre 2018 par le BIE et la direction générale de l'enseignement obligatoire et de l'enseignement secondaire II (DIP). Intitulée "Prévenir les violences et discriminations pour renforcer les apprentissages et le vivre ensemble", cette journée visait à intégrer, dans le cadre de l'instruction publique, la question des discriminations dans les pratiques quotidiennes, à améliorer les postures professionnelles et à prévenir et renforcer les apprentissages et le vivre ensemble en intégrant ce savoir-faire. Autre but visé : communiquer sur le concept d'intervention scolaire inclus dans la recherche-action dans le but de voir ce concept mis en œuvre dans les années à venir. La mise en œuvre du dispositif décrit dans cette recherche incombe prioritairement au DIP.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.6	Divers contacts ont été pris avec des représentant-e-s de populations pouvant être victimes des types de racisme ou de discriminations les plus fréquents.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.7	Le Centre d'écoute contre le racisme, créé en 2012 continue de fonctionner à satisfaction. Il a été évalué dans son fonctionnement par une spécialiste en matière de racisme et de médiation, avec des recommandations d'amélioration. Une nouvelle communication sur l'existence et les prestations du Centre est prévue pour 2019.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

³ Vert: les objectifs ont été atteints comme prévus initialement, notamment les prestations et les mesures. Jaune: les objectifs, ainsi que les prestations et les mesures n'ont été atteints que partiellement, contrairement aux prévisions initiales. Rouge: les objectifs, ainsi que les prestations et les mesures n'ont pas été atteints, contrairement aux prévisions initiales.

Pilier 2 « Formation et travail » / Domaine d'encouragement « Langue et formation »

Les immigrés disposent des connaissances d'une langue nationale nécessaires à leur communication au quotidien et appropriées à leur situation professionnelle.

Nr.	Rapport sur le degré de réalisation des objectifs S.v.p. par but / prestation (Nr. conformément à la grille du canton). Brève explication de l'atteinte des objectifs au 31 décembre 2018 sur la base des indicateurs convenus dans la convention de programme, notamment les prestations et les mesures.	Etat au 31.12.2018 ⁴		
		Vert	Jaune	Rouge
4.1	Une évaluation des besoins en matière d'encouragement linguistique a été effectuée. Elle était basée, d'une part, sur les caractéristiques statistiques de la population résidente et des flux migratoires et, d'autre part, sur des besoins attendus, notamment en lien avec l'entrée en vigueur de la LEI. Au vu du taux élevé de rotation de la population du canton, l'encouragement linguistique des primo-arrivant-e-s revêt d'une importance primordiale. Pour répondre aux besoins de cette population d'entier d'une manière informelle dans le processus d'apprentissage, les offres de cours de français sans inscription et destinées en priorité aux personnes primo-arrivant-e-s, sont valorisées au sein du dispositif. Ainsi, une convention de partenariat avec le Centre de la Roseraie, structure spécialisée dans l'accueil des primo-arrivant-e-s a été élaborée pour la période 2019 à 2021. Dans la même optique, le BIE a diversifié son soutien à des cours de français dans les parcs du canton, en intégrant dans le dispositif les cours au jardin alpin de la Commune de Meyrin et en encourageant la mise en place d'offres de cours similaires dans d'autres communes genevoises. Dans le cadre de la mise en place du dispositif "employabilité" avec les Communes, les besoins en matière de cours de français à but d'intégration professionnelle ont été évalués. Les participant-e-s à cette mesure bénéficient des 2019 de cours de français adaptés à leur projet professionnel.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.2	En 2018, 4 personnes domiciliées dans le canton ont obtenu le certificat "formateur-trice de langue dans le domaine de l'intégration", ce qui amène le nombre de formateurs genevois certifiés à 5. En ce qui concerne le label fide, le canton ne dispose pas encore d'offre de cours labellisée fide. Les difficultés de l'implémentation de fide dans le canton sont dues à la fois aux impératifs et inconnus en vue de l'entrée en vigueur de la LEI, qui nous ont obligé à une nouvelle priorisation des objectifs, et au fait que le label fide n'est disponible que depuis le mois d'avril de l'année 2018.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.3	37 projets associatifs et communaux ont été financés. Ces projets répondent aux besoins spécifiques des femmes, des personnes peu scolarisées, en situation d'illettrisme voire analphabètes, des personnes sans solution de garde de leurs enfants, des personnes employées à plein temps (cours en soirée et le samedi), ainsi que de ceux ayant besoin d'une offre de cours informelle (voir mesure 4.1). Le dispositif doit maintenant être adapté aux exigences de la LEI et répondre davantage aux besoins en matière de certification des compétences linguistiques acquises.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.4	Une séance plénière avec les associations partenaires a été organisée en septembre. Les résultats de l'évaluation des besoins et le calendrier de l'adaptation du dispositif ont été présentés. Le groupe de suivi sera constitué suite à la publication des critères de financement adaptés en 2019.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.5	Voir mesures 4.1 et 4.3	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.6	Les résultats de l'évaluation des besoins d'encouragement linguistique ont été présentés aux partenaires du dispositif et dans le cadre d'un cycle de conférence à l'Ecole de langue et de civilisation françaises (ELCF UNIGE). La chargée de projets a participé à des manifestations académiques et professionnelles sur la didactique du français langue d'intégration.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.7	La liste "Se préparer à se former" cours de base pour adultes 2018-2019, publiée par le Service de l'information scolaire et professionnelle (SISP) de l'OFFC, répertorie les offres de formation de base.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.8	Le dispositif "Compétences de base, pré-qualification et employabilité" a continué à fonctionner à satisfaction.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

⁴ Vert: les objectifs ont été atteints comme prévu initialement, notamment les prestations et les mesures. Jaune: les objectifs, ainsi que les prestations et les mesures n'ont été atteints que partiellement, contrairement aux prévisions initiales. Rouge: les objectifs, ainsi que les prestations et les mesures n'ont pas été atteints, contrairement aux prévisions initiales.

Nr.	Rapport sur le degré de réalisation des objectifs S.v.p. par but / prestation (Nr. conformément à la grille du canton). Brève explication de l'atteinte des objectifs au 31 décembre 2018 sur la base des indicateurs convenus dans la convention de programme, notamment les prestations et les mesures.	Etat au 31.12.2018 ⁴		
		Vert	Jaune	Rouge
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.9	Trois séances du groupe de suivi ont eu lieu et ont permis de coordonner les actions des différents partenaires du dispositif.			
4.10	<p>En 2018, 10 associations ont été soutenues financièrement ou dans le montage de leur projet ce qui représente 14 langues différentes (albanais, tigrinya, amharique, arabe, farsi, dari, pachto, espagnol d'Amérique latine, portugais du Brésil, tamoul, hindi, russe, tchétchène, somali et kurmanji). Le suivi de presque tous les nouveaux enseignants a pu être réalisé. Toutes les associations ont intégré la commission école de langue et culture d'origine. (ELCO) du DIP à laquelle le BIE participe. Des fonds ont été attribués aux activités d'éveil aux langues menées par les associations que nous soutenons ainsi que lorsqu'un souci particulier lié à l'intégration de certains élèves nécessite une évaluation en langue d'origine pour mieux renforcer les apprentissages en vue d'aider à l'orientation. La commission ELCO du DIP est en pleine reconstruction et le BIE suit cette évolution avec intérêt. Les principales communes partenaires dans le cadre du PIC 1et II ont été approchées avant de les informer des enjeux des LCO et de chercher des fonds pour permettre à ces cours de continuer à exister.</p>	x		

Pilier 2 « Formation et travail » / Domaine d'encouragement « Petite enfance » Les familles de migrants ont accès à des offres d'encouragement préscolaire adaptées à leur situation, dans le respect du principe de l'égalité des chances.		Etat au 31.12.2018 ⁵		
		Vert	Jaune	Rouge
Nr.	Rapport sur le degré de réalisation des objectifs S.v.p. par but / prestation (Nr. conformément à la grille du canton). Brève explication de l'atteinte des objectifs au 31 décembre 2018 sur la base des indicateurs convenus dans la convention de programme, notamment les prestations et les mesures.			
5.1	L'ouverture d'un lieu d'accueil parent-enfants de type "Coccinelle" au Centre d'hébergement des Tattes (Vernier) n'a pas pu avoir lieu car la demande d'autorisation de construction n'a pas encore abouti. La mise en place de ces espaces dans les nouveaux centres d'hébergement devrait avoir lieu en 2019. Un projet permettant l'ouverture d'un espace parents-enfants à Lancy est en cours de montage. Il inclura les familles du foyer BAC11 (le centre d'hébergement pour requérants qui a ouvert à Lancy). Les statistiques du Service de la recherche en éducation (SRED) ne sont pas disponibles annuellement. Entre 2014 et fin 2018, le pourcentage d'enfants pris en charge de façon extra-parentale au moins 1/2 journée par semaine est passé de 78% à 77% mais dans le même temps 1'500 enfants supplémentaires composent la population des enfants en âge préscolaire. Le BIE n'a d'impact possible que sur l'ouverture de structures "parents-enfants" qui ont un impact global sur l'intégration des familles (Coccinelles, accueils parents-enfants par des professionnel-le-s) ou sur les espaces d'accueil des enfants lors des cours des français des parents.	x		
5.2	Presque tous les lieux dans lesquels nous soutenons l'accueil des enfants en âge préscolaire ont été visités cette année. Des comptes rendus, souvent verbaux, ont été adressés aux responsables. Cela a conduit à une évolution des pratiques d'accueil et une prise de conscience de l'impact des activités proposées. Dans certains cas, des préconisations quant au personnel accueillant ont été émises. Elles sont peu à peu suivies d'effets.	x		
5.3	Voir mesure 5.4	x		
5.4	L'Arcade Sages-femmes a poursuivi son accueil des familles dans la période post-périnatale aux Libellules (Vernier). Elle a étendu son ouverture à 2 jours-semaine. Cette association propose également un cours de conversation en français et, régulièrement, des animations particulières (par exemple massage des bébés). Un troc est également organisé pendant les activités. La Ville d'Onex a ouvert un espace couvrant les mêmes besoins, également tenu par des sages femmes exerçant dans les environs. Le BIE a fait émerger un nouveau projet lors de la transition préscolaire-premier jour d'école. Il cible les familles éloignées de la "culture scolaire locale". La promotion du projet "Bien-tôt à l'école 1" se fait lors des inscriptions à l'école obligatoire (début mars) ce qui permet d'atteindre tous les parents. Ce projet se décline en modules de conversation pour les adultes avec des thèmes identifiés : somnolence, écrans, assurances maladie, programme de 1 ^{er} année, matériel scolaire, etc. Les enfants (qui pour la majorité ne sont pas en crèche ni jardin d'enfants) sont accueillis par des éducatrices de la petite enfance ce qui les prépare à leur entrée à l'école. Ces modules ont lieu une fois par semaine de mars à juin et les enseignants sont informés du projet et partent prenante de certains modules. Le postulat est que les enseignants porteront un autre regard sur ces parents et surtout que parents et enfants se sentiront à l'aise et en confiance le jour de la rentrée ce qui impactera, on l'espère, durablement leur scolarité. Cette année, Carouge a expérimenté le concept avec succès. A l'automne 2018, 4 communes préparent ce projet pour 2019 (Lancy, Carouge, Onex et Meyrin). Cet automne également, le BIE et la Ville de Genève ont entamé une réflexion pour l'émergence d'un projet pilote quasi identique impliquant les partenaires quartier. Il devrait entrer en phase-test dans le quartier de Plainpalais au printemps 2020. La ville de Vernier s'est engagée avec Radix dans le projet de la petite enfance Primakids2 de la Fondation Jacobs.	x		
5.5	L'émergence d'une réflexion quant à l'accueil des familles avec enfant en âge préscolaire dans les communes sur son chemin. L'exposition "Découvrir le monde" soutenue par le BIE a permis aux institutions communales de la petite enfance de faire la connaissance du réseau associatif et	x		

⁵ Vert: les objectifs ont été atteints comme prévus initialement, notamment les prestations et les mesures. Jaune: les objectifs, ainsi que les prestations et les mesures n'ont été atteints que partiellement, contrairement aux prévisions initiales. Rouge: les objectifs, ainsi que les prestations et les mesures n'ont pas été atteints, contrairement aux prévisions initiales.

	<p>développer un programme d'activités commun non seulement dans l'exposition mais également sur le sol des 10 communes participantes pendant les 6 semaines qu'a duré l'exposition.</p> <p>De plus, un réseau "petite enfance" se réunit régulièrement. En Ville de Lancy, le montage de l'espace parents -enfants a permis l'émergence d'un réseau communal qui s'agira de faire vivre par la suite. En Ville de Genève, le projet autour de la transition vers le scolaire a également permis aux acteurs, de faire connaissance et se connaître. A Onex et à Meyrin, les acteurs se connaissent et se voient régulièrement. Un réseau "parentalité" a vu le jour grâce au mandat délégué à la Haute Ecole de Santé de Genève (HÉGS) concernant une recherche-action intitulée "programme participatif pour le développement de l'enfant soutenant l'intégration, le pouvoir d'agir et les habiletés des parents dans leur écosystème". Il consiste en une formation des professionnelles à soutenir et renforcer les parents positivement dans leur parentalité en faisant appel à ce qui est disponible ou déjà existant. Une infirmière a exemplifié également cette approche sur le terrain. Le rapport de recherche a été publié en fin d'année et permettra une implémentation plus importante de cette approche l'an prochain.</p> <p>Grâce au projet "Parle Avec Moi" (PAM), un réseau "langage" se met peu à peu en place. Le montage d'une journée genevoise consacrée à ses enjeux est en cours. La participation annoncée à un "regards croisés" (séminaires régulièrement organisés par la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (FPSE) pour les chercheurs et les professionnels de la petite enfance), consacré aux projets langagiers développés à Genève est aussi un début de travail en réseau.</p> <p>Le partenariat entre les bibliothèques, les ludothèques et le secteur de la petite enfance se développe et de nombreuses activités sont proposées dans ces lieux. Le réseau développé ces dernières années permet difficilement la tenue de plénières en raison du trop grand nombre de participants que cela impliquerait. L'événement romand "la co-éducation, au-delà des mots" initié et piloté par le BIE le 31 janvier 2019 a permis aux Romands et en particulier aux Genevois de jauger et de juger l'ampleur des interconnections et d'ainsi réaliser l'importance du réseau et de la place de chacun en son sein. Tous ont eu l'impression d'assister à un événement fondateur.</p> <p>L'AIS a permis l'écriture puis la diffusion (à l'interno de l'HG et à l'usage des assistants sociaux) d'un catalogue de mesures et de prestations disponibles pour le public cible relevant de l'asile. Les principaux prestataires en seront ensemble la promotion lors de séances d'information début 2019. Ce catalogue de prestations disponibles sera testé par les assistants sociaux de l'HG puis devrait être diffusé de façon plus large.</p> <p>Des éléments d'information concernant la petite enfance sont présents sur le nouveau site du BIE: "De nombreux films mettant en évidence les projets soutenus par le BIE ainsi que les enjeux de la petite enfance ont été produits, notamment mais pas exclusivement, lors de l'événement "Découvrir le monde". La notoriété de notre brochure qui liste les lieux d'accueils parents-enfants est établie. Nous l'avons rééditée. Elle contient ce jour, en ligne, 24 propositions d'accueils parents-enfants gratuits. Cette brochure est téléchargeable en ligne, peut être commandée gratuitement et est à disposition dans de nombreux lieux publics. Une distribution en a été faite à tous les pédiatres.</p>	x			x
5.8	<p>Les liens entre DIP, communes et BIE sont en train de se développer. Une première information quant à leur rôle de détection et d'information a été prodiguée aux futur-e-s infirmier-ère-s. Au sein de l'Arcade, les accueils développés sont discutés. L'AIS va sans doute servir de catalyseur à cet item.</p>	x			x
5.9	<p>La journée "la co-éducation, au-delà des mots" du 31 janvier a été une journée de formation continue très intense et a permis une belle avancée dans les représentations des collaborations interinstitutionnelles et avec les parents. Les effets en sont visibles en termes de mise en place de collaborations.</p> <p>Le développement de "Parle Avec Moi" (PAM) suit son cours, PAM a été implémenté cette année pour la première fois dans la structure Rhône-Sud des accueils familiaux de jour. Les 2 logopédistes entièrement salariés par le BIE évoluent, pour de la formation continue en situation, dans les SAPE de Vernier et de Meyrin et également dans pratiquement tous les lieux qui accueillent des enfants en âge préscolaire soutenus par le BIE.</p>	x			x
5.10	<p>Depuis de nombreuses années, nous soutenons un concept "Ecole des Mamans" qui allie cours de français pour les mamans à but d'intégration et accueil de leurs enfants en âge préscolaire. Le but étant une plus-value et une facilitation pour les élèves dans leur cursus scolaire. Nous avons multiplié le nombre de ces projets en 2016 et en 2017, mais leur mise en œuvre est compliquée car elle implique une mobilisation de tous les acteurs (DIP, association et quartier) autour de cet objet. Nous avons mis fin aux projets qui n'étaient pas dans le dispositif initial. Afin de mieux piloter et/ou faire évoluer ce concept, un mandat pour l'émission d'un rapport d'expertise a été attribué à l'unité d'évaluation des dispositifs et politiques scolaires de la FPSE. Il est en cours et le rapport sera disponible en 2019.</p> <p>Nous soutenons la coordination de l'aide aux devoirs prodiguée une fois par semaine par la Croix-Rouge genevoise dans les centres de requérants, au Centre de l'Etiole et à la rue de Carouge. Ce soutien inclut une formation continue annuelle pour les bénévoles concernant les attentes du DIP, l'interculturalité et l'apprendre à apprendre. Elle a un très bon écho auprès des bénéficiaires. Nous continuons également à soutenir à la rue de Carouge des activités d'intégration par la lecture et la culture pour les primo-arrivant-e-s ainsi que des cours de français pour les enfants du primaire qui viennent d'arriver soit pendant l'été, soit les mercredis pendant l'année scolaire.</p> <p>Suite à une demande de la commune de Satigny qui peine à intégrer les trop nombreux enfants en âge préscolaire du centre de requérants du Bois de Bay, le BIE a initié un nouveau projet qu'il a baptisé "LinguaPoly". Le concept vise à faire collaborer tous les parents pour le montage de stands que les enfants visiteront lors d'une sorte de "journée des langues". Plus de 60 langues ont été répertoriées dans l'établissement scolaire du Mandement qui participera à cet événement au printemps prochain.</p> <p>Nous avons continué à soutenir des projets à plus-value intégrative pour les adolescents qui fréquentent les classes d'accueil du post-obligatoire du Service de l'Accueil de l'enseignement secondaire II (ACCESS II). Pour cette tranche d'âge, nous soutenons également un appui associatif (AMIC) à l'intégration pour les MNA et</p>	x			x

RMNA comprenant notamment une aide aux devoirs et de l'appui pour la recherche de stages ou de premiers emplois. Nous avons aussi soutenu un projet de petits jobs "réparations de vélos" de l'association "Pavillon Cayla".

Nous avons également été sollicités parce que deux enfants sourds RMNA ont eu besoin d'un soutien style "classe d'accueil" pour leur permettre de suivre l'enseignement dispensé à l'école des sourds de Montbrillant.

Nous avons mandaté l'association Kultura pour tenter d'établir, par communauté, un état des lieux des besoins et questions liés à la parentalité dans le souci non plus de proposer des mesures que nous jugeons adéquates, mais de tenir compte des besoins remontés des différents communautés.

Pilier 2 « Formation et travail » / Domaine d'encouragement « Employabilité »

Les immigrés qui n'ont pas accès aux offres des structures ordinaires peuvent recourir à une offre d'encouragement visant à améliorer leur employabilité.

Nr.	Rapport sur le degré de réalisation des objectifs S.v.p. par but / prestation (Nr. conformément à la grille du canton). Brève explication de l'atteinte des objectifs au 31 décembre 2018 sur la base des indicateurs convenus dans la convention de programme, notamment les prestations et les mesures.	Etat au 31.12.2018 ⁶		
		Vert	Jaune	Rouge
6.1	<p>A- Pour la population uniquement issue de l'asile titulaire d'un permis F et B, Hospice Général Voir le rapport de l'Hospice Général</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.2	<p>B- Pour l'ensemble de la population étrangère-immigration y compris une partie de l'asile BIE</p> <p>1- Cité des métiers, l'OPFC et CAP formations : Grâce à la convention signée entre l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) et le BIE, les trois structures complémentaires et ordinaires ont d'une part été formées et sensibilisées. D'autre part ont été développés des permanences avec informateurs et ateliers adaptés, spécifiques et complémentaires. Un comité de pilotage avec le BIE se réunit au moins 6 fois par année. En 2018, ce pool a reçu plus de 9'000 étrangers, notamment via la permanence du Service de l'information scolaire et professionnel (SISP) de l'OFPC plus de 3'000 consultations pour les étrangers (information, orientations, prise en charges, etc.). La Cité des Métiers quant à elle a reçu plus de 4'700 étrangers. De surcroît, 538 personnes ont participé aux différents ateliers (CV, lettre de motivation, réseaux pour les primo arrivant-es, apprentissages, etc.).</p> <p>2- Villes et communes : plus de 13 entités ont « des antennes emploi » avec les nouvelles synergies entre les communes, le BIE, l'OFPC, la Cité des métiers et les milieux spécialisés. Ces lieux sont devenus des espaces d'accompagnement, d'information et d'orientation. Il y a eu plus de 4'000 consultations dont 60 % avec des étrangers.</p> <p>3- BIE : La permanence a répondu (information/orientations) à plus de 800 consultations sur l'emploi et la formation.</p> <p>4- UNIGE Horizon Académique : une permanence spécifique d'accompagnement, d'information et d'orientation est tenue pour les universitaires par un comité de pilotage avec le BIE et se réunit au moins 5 fois par année. La permanence assure plus de 300 consultations.</p> <p>4- Associations spécialisées pour les femmes migrantes : "F-Information" (généraliste), "Découvrir" (femmes qualifiées), "Camarada" (non qualifiées), ainsi que d'autres associations comme "SOS Femmes" ou "Voie F". Dans son ensemble plus de 1'000 consultations.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.3	<p>Un bilan de compétence avec positionnement professionnel a pu être mis en place sous l'impulsion du BIE dans le cadre du projet insertion professionnelle en collaboration avec les villes, les communes et l'OPFC (voir point 6.4). Cette prestation a été développée et adaptée pour notre population cible par le Centre de Bilinguisme (CEBIG) avec la participation active des partenaires du projet entre juin et octobre 2018. Les premiers séminaires ont commencé en janvier 2019.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.4	<p>Projet insertion professionnelle avec les villes et communes : Après plusieurs séances de travail, les villes et les communes ont accepté le projet proposé par le BIE avec la participation active de l'OFPC et de la Cité des métiers (CoM). Un comité de pilotage a été créé avec le BIE, l'OFPC, la Cité des métiers, CEBIG, les villes et les communes. Sa mise en œuvre a débuté en novembre 2018 et actuellement 13 communes et villes y ont adhéré.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.5	<p>Information sur la formation professionnelle : les mesures mises en place visent et remplissent deux buts sous l'égide de l'OFPC et du BIE. Ces buts sont d'une part d'avoir des permanences de qualité et suffisamment nombreuses pour informer, orienter, inciter et prendre en charge les immigrés, notamment les primo arrivés.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

⁶ Vert: les objectifs ont été atteints comme prévus initialement, notamment les prestations et les mesures. Jaune: les objectifs, ainsi que les prestations et les mesures n'ont été atteints que partiellement, contrairement aux prévisions initiales. Rouge: les objectifs, ainsi que les prestations et les mesures n'ont pas été atteints, contrairement aux prévisions initiales.

	Etat au 31.12.2018 ⁶		
	Vert	Jaune	Rouge
Nr.	<p>Rapport sur le degré de réalisation des objectifs S.v.p. par but / prestation (Nr. conformément à l'atteinte des objectifs au 31 décembre 2018 sur la base des indicateurs convenus dans la convention de programme, notamment les prestations et les mesures.</p>		
6.6	<p>Coordination des acteurs : pour les salariés en emploi, la coordination est assurée avec satisfaction par les partenaires sociaux et l'OFPC. En ce qui concerne notre population cible, une partie importante de l'objectif a été atteinte, notamment avec les services de l'Etat et les communes. Par contre, un travail important reste à effectuer avec les milieux associatifs. Ce travail est en cours.</p> <p>Besoins spécifiques :</p> <p>Peu qualifié : une partie de l'objectif est réalisée notamment pour l'économie domestique. Dans le cadre du projet « insertion professionnelle » avec les communes.</p> <p>Fort qualifié : Dans le cadre du projet « insertion professionnelle » avec les communes d'autres formations et stages adaptés verrons jour avec les ORTRAS respectifs. Projet IKEA : 4 personnes en 2018</p> <p>Projet IMPELENIA 2 personnes</p> <p>Hautement qualifié :</p> <p>projet de Horizon académique UNIGE – BIE et fondation privée : population cible est issue de l'asile (B-F-N), immigration-régrouperement familial et Suisses de retour de l'étranger. Il couvre une bonne partie des besoins identifiés, reconnaissance de diplôme, stage ou étude universitaire et HES. Le projet couvre l'apprentissage de la langue française adapté, l'intégration sociale, la recherche de fonds et bourse d'étude, coordination avec l'OFPC, mentorat. En 2019 plus de 300 consultations, 59 étudiants, 2 en master, 4 en stage, 3 ont effectué une prise d'emploi, 4 ont préparés et réussis ECUS. Cours de français pendant l'année (6 heures par semaine) et cours intensif (7 heures X 5 jours) pendant 6 semaines juillet- août.</p> <p>Organisation décalée d'un "hackathon" pour thème "refugiés@work" avec les milieux économiques (des entreprises locales et multinationales)</p> <p>projet Découvrir pour les femmes : population cible est des femmes immigrées, y compris issue de l'asile et suisses de retour de l'étranger pour les prestations qui sont l'information, l'orientation, la reconnaissance de diplôme, l'accompagnement vers l'emploi, l'apprentissage du français, le placement, l'établissement d'un projet professionnel, les stages et l'intégration sociale. Chiffres clé en 2018 : permanence : 690 personnes, service profit+261, Service REDES : 176, service réussir : 29 personne (taux de placement 39%), Proacte : 28 personnes (28.5 % placement, 25% stage , 20 % formation) cour de français : 313, reconnaissance de diplômes :167</p> <p>Femme : projet avec communes, Camarada, Découvrir, SOS Femme, Voie F, F-Information</p> <p>Apprentissages jeunes arrivés tardivement de 16 à 25 ans : publique cible l'immigration UE/AELE; états tiers et la population relevant du domaine de l'asile (F et B)</p> <p>Kultura : 26 suivis individuels dont 13 personnes en formation, 5 abandons, 12 personnes en préparation pour l'entrée en CFC</p> <p>CAP formations : Prise de conscience de mesures spécifiques pour les jeunes arrivés tardivement issus de l'asile ou de l'immigration.</p> <p>Reliance : 3 antennes qui ont bénéficiées à 89 jeunes dans le domaine scolaire et la préparation à l'apprentissage d'intégration (PAI).</p>		
6.7	<p>Besoins spécifiques :</p> <p>Peu qualifié : une partie de l'objectif est réalisée notamment pour l'économie domestique. Dans le cadre du projet « insertion professionnelle » avec les communes.</p> <p>Fort qualifié : Dans le cadre du projet « insertion professionnelle » avec les communes d'autres formations et stages adaptés verrons jour avec les ORTRAS respectifs. Projet IMPELENIA 2 personnes</p> <p>Hautement qualifié :</p> <p>projet de Horizon académique UNIGE – BIE et fondation privée : population cible est issue de l'asile (B-F-N), immigration-régrouperement familial et Suisses de retour de l'étranger. Il couvre une bonne partie des besoins identifiés, reconnaissance de diplôme, stage ou étude universitaire et HES. Le projet couvre l'apprentissage de la langue française adapté, l'intégration sociale, la recherche de fonds et bourse d'étude, coordination avec l'OFPC, mentorat. En 2019 plus de 300 consultations, 59 étudiants, 2 en master, 4 en stage, 3 ont effectué une prise d'emploi, 4 ont préparés et réussis ECUS. Cours de français pendant l'année (6 heures par semaine) et cours intensif (7 heures X 5 jours) pendant 6 semaines juillet- août.</p> <p>Organisation décalée d'un "hackathon" pour thème "refugiés@work" avec les milieux économiques (des entreprises locales et multinationales)</p> <p>projet Découvrir pour les femmes : population cible est des femmes immigrées, y compris issue de l'asile et suisses de retour de l'étranger pour les prestations qui sont l'information, l'orientation, la reconnaissance de diplôme, l'accompagnement vers l'emploi, l'apprentissage du français, le placement, l'établissement d'un projet professionnel, les stages et l'intégration sociale. Chiffres clé en 2018 : permanence : 690 personnes, service profit+261, Service REDES : 176, service réussir : 29 personne (taux de placement 39%), Proacte : 28 personnes (28.5 % placement, 25% stage , 20 % formation) cour de français : 313, reconnaissance de diplômes :167</p> <p>Femme : projet avec communes, Camarada, Découvrir, SOS Femme, Voie F, F-Information</p> <p>Apprentissages jeunes arrivés tardivement de 16 à 25 ans : publique cible l'immigration UE/AELE; états tiers et la population relevant du domaine de l'asile (F et B)</p> <p>Kultura : 26 suivis individuels dont 13 personnes en formation, 5 abandons, 12 personnes en préparation pour l'entrée en CFC</p> <p>CAP formations : Prise de conscience de mesures spécifiques pour les jeunes arrivés tardivement issus de l'asile ou de l'immigration.</p> <p>Reliance : 3 antennes qui ont bénéficiées à 89 jeunes dans le domaine scolaire et la préparation à l'apprentissage d'intégration (PAI).</p>		

Nr.	Rapport sur le degré de réalisation des objectifs S.v.p. par but / prestation (Nr. conformément à la grille du canton). Brève explication de l'atteinte des objectifs au 31 décembre 2018 sur la base des indicateurs convenus dans la convention de programme, notamment les prestations et les mesures.	Etat au 31.12.2018 ⁶		
		Vert	Jaune	Rouge
	<p>AMIC : Plus de 30 jeunes ont bénéficiés d'accompagnement propice dans le domaine de l'asile en faisant des stages, se préparant à l'entrée PAI ou CFC.</p> <p>ACCES II – DIP : Plus de 350 jeunes entre 16 et 19 ans suivis pour la formation de base et préparation pour entrer en PAI, CFC ou AEP (attestation fédérale de formation professionnelle).</p> <p>Centre de la transition professionnelle - DIP : Plus de 100 jeunes sortants d'Acces II ont pu bénéficier de la prestation.</p> <p>PAI-OFPC : 60 jeunes issus de l'asile ont bénéficié de PAI dont 54 cas dans l'économie privée.</p> <p>Cité des Métiers : Dans le cadre du printemps de l'apprentissage, central et communal, a promu avec le BIE la diffusion d'informations envers les employeurs pour les sensibiliser au sujet des jeunes arrivés tardivement, issus de l'asile ou non. Permet à un certain nombre de jeunes la conclusion d'un contrat d'apprentissage.</p> <p>Horizon Académique UNICE-BIE-Fondations Privés : en 2018 plus de 300 consultations, 59 étudiants, 2 en master, 4 en stage, 3 ont effectué une prise d'emploi, 4 ont préparés et réussis ECTS.</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.8	La politique d'information coordonnée avec les partenaires sociaux est renforcée tant dans le cadre de l'AIS que du projet d'insertion avec les communes, la coordination de l'information mesurable sera fonctionnelle.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.9	Un passeport « formation et intégration » - un accord de principe avec l'OFFC a été trouvé, néanmoins certains partenaires associatifs ou écoles privées, en l'état ont une approche plutôt négative pour des raisons différentes voir très contradictoires, le travail BIE-OFFC se poursuit et un bilan début 2020 sur la faisabilité sera établi.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.10	Pour l'économie domestique, il y a eu la création d'une bourse à l'emploi et formation professionnelle reconnue Offra. Cette bourse à l'emploi "économie domestique" est à but non lucratif. Elle vise notamment à mettre en relation, de manière gratuite, des candidats et des employeurs potentiels. Aucune rémunération ne sera donc demandée au candidat à l'emploi ou à l'employeur. La bourse à l'emploi permet la mise en relation des parties concernées sur leurs propres volontés. Il s'agit d'un projet pilote de deux ans qui est assuré par la Fondation Pro (qui gère aussi le chèque service) avec une convention avec le BIE. Les résultats intermédiaires sont très encourageants. En 4 mois, sur 114 demandes d'employeurs de sélection de candidats, 60 placements et contrats ont été signés. Nous visons plus de 200 placements par année.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	En parallèle et en complément, une formation professionnelle pour les salariés du secteur a été mise en place : la formation reconnue et certifiant ORTRA, est assurée par CAMARADA avec une convention avec le BIE. En 2018, 211 femmes peu qualifiées ont été suivies dont 44 ont fait la formation Eco-dom, 42 personnes ont été placées.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.11	Poursuite du projet pilote du BIE d'insertion professionnelle dans le domaine de l'asile (permis B et F)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Un bilan complet pour 2018 présente que pour le CEBIG 202 personnes ont été suivies, dont 39 personnes sont sorties du projet pour diverses raisons (introuvables ne répondent pas aux convocations, départ de Genève, etc.) et 8 personnes sont actuellement (in)aptés (malades). Il y a actuellement 155 personnes ayant les aptitudes. 76 personnes ont bénéficiées d'un placement pour un premier emploi, 8 personnes ont bénéficiées de PAI, 17 personnes ont bénéficiées de formations qualifiantes (terminées et en cours). Il y a un total de 101 personnes bénéficiant des mesures de placement ou de formation et 54 personnes sont sans ces mesures. Il y a un total de 92 personnes pour les stages et 86 personnes pour les cours de français.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Pilier 3 « Communication et intégration sociale » / Domaine d'encouragement « Interprétariat communautaire et médiation interculturelle »

Les immigrés ainsi que les collaborateurs des structures ordinaires peuvent recourir dans certaines situations de dialogue (informations complexes, thématiques très personnelles, procédures administratives) à un service professionnel d'interprétariat communautaire en vue de garantir des prestations de qualité.

		Etat au 31.12.2018 ⁷		
		Vert	Jaune	Rouge
Nr.	Rapport sur le degré de réalisation des objectifs S.v.p. par but / prestation (Nr. conformément à la grille du canton). Brève explication de l'atteinte des objectifs au 31 décembre 2018 sur la base des indicateurs convenus dans la convention de programme, notamment les prestations et les mesures.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7.1	Cette mesure est en discussion avec les différents acteurs concernés pour tenter de mettre en œuvre une expérience pilote permettant de tester les solutions, leur compatibilité avec les pratiques des institutions utilisatrices et professionnelles.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7.2	Un courrier d'information a été envoyé par le BIE aux différentes institutions utilisatrices d'interprètes communautaires, afin de leur rappeler les possibilités de ce programme de financement de projets innovants. Le BIE a soutenu un projet de médiation, le pôle médiation "Roms" de Caritas, qui a mis en place une équipe de médiateurs issus pour la plupart de la communauté des Roms et qui propose par la médiation la résolution de situations conflictuelles qui impliquent la population mendiant au sein des Roms, la population genevoise et les institutions comme l'école, la police ou la voirie. Ils agissent également comme facilitateurs à l'accès aux institutions et à la prise en charge par différents services notamment les services sanitaires, l'hébergement d'urgence, le DIP pour la scolarisation de certains enfants, pour l'accès au permis de travail, etc. Ce pôle de médiation a mis en place tout un dispositif qui travaille également à l'inclusion sociale de cette population très vulnérable et exclue socialement.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

⁷ Vert: les objectifs ont été atteints comme prévus initialement, notamment les prestations et les mesures. Jaune: les objectifs, ainsi que les prestations et les mesures n'ont été atteints que partiellement, contrairement aux prévisions initiales. Rouge: les objectifs, ainsi que les prestations et les mesures n'ont pas été atteints, contrairement aux prévisions initiales.

Pilier 3 « Communication et intégration sociale » / Domaine d'encouragement « Vivre-ensemble »

Les immigrés participent à la vie sociale dans leur voisinage, c.-à-d. leur quartier ou leur commune, et s'engagent dans des organisations de la société civile.

Nr.	Rapport sur le degré de réalisation des objectifs S.v.p. par but / prestation (Nr. conformément à la grille du canton). Brève explication de l'atteinte des objectifs au 31 décembre 2018 sur la base des indicateurs convenus dans la convention de programme, notamment les prestations et les mesures.	Etat au 31.12.2018 ^a		
		Vert	Jaune	Rouge
8.1	<p>Environ 30 projets ont été subventionnés en 2018 dans le domaine de l'intégration sociale menés par des associations ou des communes. Des projets spécifiques dans les communes suburbaines cumulant des défis divers en matière d'intégration des populations migrantes ont été financés, tout comme des projets concernant les domaines de la vie sociale prioritaires (comme l'éducation, la santé et l'emploi).</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8.2	<p>Les outils de communication du BIE ont permis de mettre en avant tant les projets associatifs que les postes disponibles dans les structures associatives actives dans le domaine "vivre-ensemble". Il s'agit principalement du site internet du BIE, de la Newsletter du BIE, de la page Facebook GE-intégration et du compte Twitter GE-intégration. Une partie des activités associatives sont présentées par les pages dédiées au BIE sur le nouveau site de l'Etat de Genève.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8.3	<p>Depuis 2016, en association avec le département de la cohésion sociale et de la solidarité de la Ville de Genève, le BIE propose aux associations mentionnées, en priorité aux associations subventionnées par le BIE depuis 2014, et plus spécifiquement aux structures de petites tailles, des formations à la gestion associative. Ces formations entendent fournir des outils pertinents afin de développer le fonctionnement des associations et la gestion de projets. Elles permettent également de favoriser les échanges entre diverses associations poursuivant des objectifs similaires. Un premier cycle de formation de 5 modules a été un franc succès d'après les formatrices de Booster Bridge, les participantes, la Ville de Genève et le BIE. Afin d'améliorer le soutien au développement des associations qui travaillent dans les domaines de l'intégration et de la prévention du racisme et compléter son offre, le BIE a proposé en 2018 des ateliers permettant d'approfondir les points abordés lors des formations. En effet, les associations participent, en petits groupes, à des ateliers dont le but est, d'une part, de favoriser l'échange autour de problématiques qu'elles rencontrent et, d'autre part, de leur fournir des outils adaptés afin de développer le fonctionnement de leurs associations et la gestion de leurs projets. Le deuxième cycle de formation de 5 modules et 6 ateliers a parfaitement répondu aux attentes des associations et est encore une fois considéré comme un succès d'après les formatrices de Booster Bridge, les participantes, la Ville de Genève et le BIE. A noter que Booster Bridge en 2018 a notamment offert des formations aux associations subventionnées par le Service Agenda 21 de la Ville de Genève. Pour le troisième cycle de 2019, en nous appuyant sur un bilan positif, des modifications ont été apportées pour répondre aux besoins exprimés par des associations et des bailleurs de fonds pour se rapprocher encore plus des exigences actuelles de ce domaine d'action. Des témoignages et des informations sont disponibles sur les pages du BIE sur le site de l'Etat de Genève.</p> <p>De plus, le BIE subventionne Fédération Maison Kultura pour le suivi et le soutien pratique à des projets spécifiques provenant d'associations communautaires qui œuvrent dans les domaines de l'intégration et de la prévention du racisme dans le Canton de Genève.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8.4	<p>Dans la mesure de ses capacités, le BIE offre un suivi individualisé pour les associations en difficulté. En cas de besoin, le BIE pourrait orienter les associations vers des organismes spécialisés dans le conseil et l'accompagnement individualisé à la gestion associative et de projets. De manière générale, les villes et communes du canton de Genève peuvent également proposer un suivi individualisé.</p> <p>Le BIE finance plusieurs associations avec des conventions de subventionnement. Les rapports annuels sont analysés et des discussions d'évaluation sont menées individuellement avec les associations. En 2018, aucun nouveau contrat de prestation n'a été conclu.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

^a Vert: les objectifs ont été atteints comme prévus initialement, notamment les prestations et les mesures. Jaune: les objectifs, ainsi que les prestations et les mesures n'ont pas été atteints, contrairement aux prévisions initiales. Rouge: les objectifs, ainsi que les prestations et les mesures n'ont pas été atteints, contrairement aux prévisions initiales.

	Etat au 31.12.2018 ⁶	
	Vert	
	Jaune	
	Rouge	
Nr.	<p>Rapport sur le degré de réalisation des objectifs S.v.p. par but / prestation (Nr. conformément à la grille du canton). Brève explication de l'atteinte des objectifs au 31 décembre 2018 sur la base des indicateurs convenus dans la convention de programme, notamment les prestations et les mesures.</p>	
8.5	<p>Des projets spécifiques pour des groupes cibles identifiés ont été financés (jeunes, enfants, personnes âgées, communautés vulnérables). Concernant les personnes migrantes âgées le BIE a financé deux projets d'EPER et de l'UPA. D'autres projets ont eu un public cible jeunes (voir la mesure 8.7)</p>	
8.6	<p>Le BIE a financé une dizaine de projets "migration et genre" qui ont eu pour but d'encourager le "empowerment" et l'autonomie des femmes migrantes ainsi que l'encouragement de leur participation sociale, économique ou citoyenne (Tricochet, F-Information, Warmi, Aspaev, etc.). Le BIE a également collaboré avec le bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de la prévention des violences domestiques (BPEV) pour financer une étude du SFM sur l'évaluation des projets genevois en matière de prévention contre les mutilations génitales féminines MGF de 2007-2009 et 2013-2015. Il a également participé avec le BPEV dans des groupes de travail autour de la problématique des mariages forcés.</p>	
8.7	<p>Deux projets ayant pour public cible la jeunesse ont été soutenus. L'un dans la commune d'Onex qui propose différentes activités qui permettront de développer un lien par des rencontres entre les enfants et parents migrants et les résident-e-s de la commune. Ce projet repose sur une dimension humaine d'accueil, de rencontres, d'apprentissage de proximité et de partenariat entre l'administration communale, les professionnels et le tissu associatif et citoyen. Un autre projet d'une association a été subventionné qui favorise l'intégration et la cohésion sociale dans un quartier dits populaires de la Ville de Genève (Char-milles). Il propose d'organiser une permanence hebdomadaire pour les jeunes en situation difficile, notamment pour ceux d'origine migrante, et de réaliser des ateliers hebdomadaires de sport et d'intégration sociale afin d'aider ces jeunes de participer à la vie sociale du quartier et ainsi contribuer au développement d'un vivre-ensemble harmonieux dans le quartier.</p>	
8.8	<p>Dès 2016, afin de réaliser cet objectif, le BIE a mis en place et supervisé un groupe de recherche-action issu de l'Institut d'études de la citoyenneté de l'Université de Genève (InCite). Ce projet, qui a démarré le 1^{er} février 2017 pour une durée d'une année, a eu pour tâche de proposer un concept de projet novateur, sous la forme d'un rapport, disponible sur le site du BIE, concernant les formes non conventionnelles de participation politique des résidents étrangers. Dans le cadre du PIC II, cette première phase a été suivie d'une phase de préparation à la mise en œuvre (terminée) et suivie d'une phase de mise en œuvre à proprement parler (en cours). A ce sujet, le BIE a soutenu que la Ville de Vernier rassemble office de commune suburbaine pilote avant de capitaliser sur cette expérience pour tenter de la multiplier dans d'autres communes du canton. Ce choix s'explique principalement par sa démographie et sa démarche d'innovation sociale.</p> <p>Ce projet s'appuie sur une collaboration soutenue entre l'InCite (UNIGE), le BIE, l'Université populaire albanaise (UPA) et la Ville de Vernier. De nouvelles collaborations seront à prévoir et définir dans le cadre du PIC II. De plus, le BIE entend soutenir et coordonner les actions des communes et des associations en matière de participation politique non-conventionnelle.</p>	
	<p>A ce jour, cette première phase est terminée à la satisfaction du BIE et des membres du Copil mentionnés. Le rapport final du projet réalisé par l'InCite a été livré dans le courant du mois d'avril 2018 et a fait l'objet d'une présentation publique réussie en septembre 2018 auprès des professionnels des domaines de la citoyenneté, de l'intégration et de la prévention du racisme, tout comme il a fait l'objet d'articles dans la Tribune de Genève et Le Courrier le 1^{er} octobre 2018 "Vernier va tester un "parlement des invisibles"" et dans le Journal de l'Université de Genève numéro 153 "De nouveaux outils pour stimuler la démocratie".</p>	
	<p>La phase de préparation à la mise en œuvre qui a vu le comité de pilotage s'éteindre, notamment avec des travailleurs sociaux de la Ville de Vernier et le nouveau Conseil administratif en charge de la cohésion sociale, et plusieurs partenaires rejoindre le projet comme interface (évaluation du projet), CYC, Partenaires (facilitations des tables délibératives) ou encore différentes associations (Camaráda, F-Information ou encore DPGE), s'est terminée en décembre 2018. Le projet a obtenu le soutien financier et matériel de la CFM, dans le cadre du programme "citoyenneté".</p>	
	<p>Mise en œuvre : le projet "Intégrer par les pratiques citoyennes - Ici Genève" est en cours depuis janvier 2019. Le premier Conseil des habitants, qui constitue le cœur de ce projet, prendra racines au sein de la ville de Vernier.</p>	
	<p>Ces collaborations avec les partenaires évoqués, notamment l'Université de Genève, devraient se développer en 2019 dans le but de la préparation d'un événement</p>	

N°.	Rapport sur le degré de réalisation des objectifs S.v.p. par but / prestation (Nr. conformément à la grille du canton). Brève explication de l'atteinte des objectifs au 31 décembre 2018 sur la base des indicateurs convenus dans la convention de programme, notamment les prestations et les mesures.	Etat au 31.12.2018 ⁶		
		Vert	Jaune	Rouge
8.9	<p>pendant la Semaine de la démocratie genevoise et de la préparation d'un dispositif d'information/campagne pour les élections communales de 2020.</p> <p>Suite à la présentation du rapport et sur la base du projet pilote mentionnés ci-dessus, différentes communes genevoises se sont montrées particulièrement intéressées par cette expérience unique en Suisse. C'est pourquoi le BIE a régulièrement informées celles-ci par le biais de ses différents canaux d'information habituels (newsletters, site internet ou encore invitation à des événements spécifiques) et également par le biais de la Plateforme intercommunale de l'intégration créée en juin 2018 et qui regroupe environ 15 communes genevoises, soit la grande majorité des communes suburbaines et la Ville de Genève. Des présentations individuelles ou collectives du projet pour les communes sont prévues en 2019.</p> <p>Le BIE a également offert ses conseils en matière de citoyenneté et de participation sur la base des sollicitations des communes.</p> <p>Différentes réalisations communales en la matière ont été directement accompagnées par le BIE comme des Plateformes intégration communales (par ex. Vernier) ou encore des cérémonies citoyennes (par ex. Onex).</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8.10	<p>De nombreux projets associatifs, institutionnels et/ou communaux ont été co-construits et financés en 2018 dans le domaine de la valorisation de la diversité culturelle comme les projets émanant d'associations communautaires, notamment de la communauté bolivienne, plusieurs projets traitant des sujets concernant les différences communautaires musulmanes à Genève ou le Centre Kurde des Droits de l'Homme qui favorise la participation à la vie sociale et économique genevoise des membres des minorités kurde et turque dont des personnes relevant du domaine de l'asile. Plusieurs projets ont été soutenus qui réunissent les différentes communautés africaines et qui proposent des projets de rencontres entre la population genevoise ainsi que les communautés africaines (Apiosud, Akwaba, Boma, etc).</p> <p>Qui plus est, pour l'année 2018, le BIE a conclu un partenariat avec l'association <i>A la Vista pour le projet</i> "Promotion et encouragement de la vie associative et citoyenne des personnes migrantes dans le Canton de Genève", 7 vidéos, d'une durée de 5 à 8 minutes, consacrées aux enjeux d'intégration des personnes migrantes (en matière d'emploi, de petite enfance, de primo-information, formations à la gestion associative et d'accès aux droits notamment en matière de santé et de logement) et de prévention du racisme (deux vidéos pour la Semaine contre le racisme 2018 à Meyrin et Plan-les-Ouates) dans le canton de Genève ont été réalisés, tout comme elles ont été promues et diffusées sur différents supports pertinents, notamment sur des sites internet, une Web TV, sur les réseaux sociaux et sur les canaux du BIE (site web, newsletter ou encore page Facebook).</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>